



Munich Personal RePEc Archive

Soft Budget Constraint and Economic Theory

Vahabi, Mehrdad

University Paris 8

September 2003

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/17651/>
MPRA Paper No. 17651, posted 05 Oct 2009 06:53 UTC

La contrainte budgétaire lâche et la théorie économique

Mehrdad VAHABI¹

Septembre 2003

Résumé

La contrainte budgétaire comme *identité comptable* est un concept fondamental de la micro-économie standard. Clower l'a réinterprété comme un postulat de *planification rationnelle*. La notion de contrainte budgétaire lâche (CBL), forgée pour la première fois par Kornai en 1979 dans le contexte d'un régime socialiste est une hérésie selon la micro-économie standard pour laquelle la contrainte budgétaire est par définition dure. Cependant, ce concept est maintenant appliqué à l'analyse de la transition post-socialiste, des économies émergentes, des économies en voie de développement, voire des économies capitalistes avancées. Pendant les quinze dernières années, le caractère *général* de la CBL a suscité l'intérêt pour une représentation formelle qui s'attache à la comprendre comme un problème *d'asymétrie d'information*. La CBL se réduit alors à une *incohérence temporelle*, c'est-à-dire le manque d'engagement crédible de la part du principal. Ainsi la CBL s'intègre dans la nouvelle micro-économie, et perd toute sa *spécificité* institutionnelle. Sur le plan théorique, la négligence de cette spécificité institutionnelle appauvrit le concept de la contrainte budgétaire lâche et nous amène à revoir les prémisses sur lesquelles ce concept est formulé dans son acception originelle, et à s'interroger sur les tensions et contradictions théoriques chez Kornai qui, dès le départ, ont empêché l'émergence d'une théorie institutionnelle plus cohérente de la CBL.

Abstract

The budget constraint as a *bookkeeping identity* is a fundamental concept of standard microeconomics. Clower reinterpreted this concept as a *rational planning postulate*. The notion of *soft* budget constraint (SBC), formulated for the first time by Janos Kornai (1979) in the context of a socialist economy is a heresy according to standard microeconomics and Clower, since budget constraint is by definition *hard*. Nevertheless, this concept is now applied in the analysis of post-socialist transition, emerging and developing countries, as well as developed capitalist economies. During the last fifteen years, the *universal* feature of the SBC motivated a formalised representation of this phenomenon in the framework of *asymmetrical information* literature. Hence, the SBC is reduced to a *time inconsistency* problem, namely the lack of credible dynamic commitment by the principal. The SBC is thus incorporated in new microeconomics and loses its *institutional specificity*. On a theoretical level, this removal of institutional specificity impoverishes the concept of SBC and brings us to reconsider the premises on which the original theory has been founded and to question the theoretical contradictions and tensions in Kornai's works, from its beginning, which impeded the emergence of a more coherent institutional theory of the SBC.

¹ Université Paris 8, Saint Denis (Vincennes). Je tiens à remercier mon cher ami Christophe Defeuilley et ma première lectrice, Sylvie Lupton, pour leurs conseils et critiques tant sur la forme que sur le fond. Cependant, comme la formule habituelle l'indique, toutes les erreurs qui subsistent sont les miennes.

Mots clés : contrainte budgétaire (CB), contrainte budgétaire lâche (CBL), le Principe de Say, la loi de Walras, effet Kornai

La classification du Journal of Economic Literature : D21, D51, D73, E19, G33, L2, P2, P5

Introduction

Il est difficile de résumer l'ensemble des contributions que l'auteur de *Socialisme et économie de la pénurie* apporte à notre discipline. Mais si nous étions conduits à choisir seulement une ou deux grandes contributions de Kornai, nous nous tournerions d'emblée vers sa notion de *contrainte budgétaire lâche (CBL)*. Cette notion, forgée pour la première fois par Kornai en 1979 dans le cadre d'un régime socialiste, est maintenant appliquée à l'analyse de la transition post-socialiste, des économies émergentes, des économies en voie de développement, voire des économies capitalistes avancées. Ce concept est également utilisé dans l'étude de différents secteurs économiques et dans l'analyse de diverses relations entre la banque centrale et les banques commerciales, entre les banques et les entreprises, entre les divers ministères, et entre les filiales d'une même corporation multinationale. Les rapports et les compte-rendus officiels des organismes internationaux emploient fréquemment l'expression CBL, même si leurs auteurs ne se donnent pas toujours la peine de citer la source, et comme l'a fait remarquer Kornai lui-même, ce concept est maintenant devenu un "bien public". Mais qu'est-ce qu'un auteur peut espérer de plus après avoir vu ses concepts entrer dans le langage commun à tel point que l'on oublie son inventeur? Cependant, il ne faut pas oublier qu'un succès peut être parfois le pire ennemi d'une théorie. A force d'utiliser fréquemment un concept et de l'appliquer à différentes situations, on peut le priver de toute portée théorique. Il est donc nécessaire de passer au crible la notion de CBL et de préciser sa place dans la théorie économique. C'est l'objectif principal de cet article.

Afin de réaliser cet objectif, on décrira dans une première partie le syndrome de la contrainte budgétaire dans différents systèmes et secteurs économiques. On s'interrogera ensuite sur le sens de la contrainte budgétaire et son relâchement dans la littérature économique. Quatre différentes acceptions de la contrainte budgétaire sont distinguées :

- La contrainte budgétaire comme égalité comptable en micro-économie standard sera abordée dans la deuxième partie.
- La contrainte budgétaire comme régularité comportementale chez Clower sera examinée dans la troisième partie.
- La contrainte budgétaire comme fait empirique chez Kornai sera étudiée dans la quatrième partie. Ses conséquences, tant à l'échelle individuelle qu'à l'échelle agrégée, seront analysées successivement dans les deux sous sections de cette partie (4.1 et 4.2).
- La contrainte budgétaire comme comportement des agents maximisateurs en nouvelle micro-économie sera traité dans la cinquième partie.

La sixième partie sera consacrée aux contradictions internes de l'analyse kornaienne de la contrainte budgétaire lâche (CBL). Nous allons démontrer que les écrits de Kornai comportent à la fois une approche institutionnelle de la CBL et une approche axiomatique de ce phénomène. Cette contradiction entre Kornai numéro 1 (ou Kornai institutionnel) et Kornai numéro 2 (ou Kornai axiomatique) explique le projet récent d'unification de deux branches, institutionnelle et formelle de la CBL, soutenu par Kornai, Maskin et Roland (2002). Nous allons nous interroger sur le sens de cette « unification », et concluons à l'incompatibilité de ces deux branches de la CBL en ce qui concerne les postulats, les cadres d'analyse ainsi que les orientations respectives de leurs programmes de recherche. Ainsi on mettra en doute la fiabilité *scientifique* d'une telle unification, même si un tel rapprochement a un intérêt « politique » dans le sens où il donne une

certaine visibilité théorique et institutionnelle à la littérature portant sur la CBL en la rapprochant de l'économie standard.

Finalement, la partie conclusive soulignera les grandes lignes d'une théorie institutionnelle de la CBL et elle rappellera les obstacles qui se heurtent à l'unification même des branches littéraire et formelle des théories néo-institutionnelles comme par exemple la théorie des coûts de transaction et la théorie formelle des droits de propriété.

Somme toute, on conclura qu'en dépit du grand intérêt du concept de la CBL, son intégration dans la nouvelle micro-économie contribue plutôt à le rendre ambigu. Paradoxalement, au moment où ce concept devient un « bien public », sa représentation théorique dans le cadre de la nouvelle micro-économie l'appauvrit conceptuellement. Ceci nous amène à revoir les prémices sur lesquelles ce concept est formulé dans son acception originelle, et à s'interroger sur les tensions et contradictions théoriques chez Kornai qui, dès le départ, ont empêché l'émergence d'une théorie institutionnelle plus cohérente de la CBL.

1. Le syndrome de la contrainte budgétaire lâche

La notion de contrainte budgétaire est associée à l'économie de marché dans laquelle l'incapacité de gagner au moins ce que l'on dépense et ce que l'on doit est sanctionnée par la faillite. Cette contrainte est synonyme d'une discipline financière. D'après Say (1826), une des institutions fondamentales du capitalisme est la faillite qui assure l'équilibre budgétaire, car elle fournit un mécanisme de sélection. Ainsi, l'exit complète le processus de création marchande. La *destruction créatrice* de Schumpeter (1912) décrit la dynamique de ce processus dans un système capitaliste. L'innovation implique la destruction des méthodes et produits archaïques et l'introduction de nouveaux produits, procédés, et formes organisationnelles. Tandis que l'entrepreneur innovateur bénéficie d'un super-profit en raison de son monopole sur l'innovation, les autres entrepreneurs peuvent survivre à condition qu'ils imitent l'innovation et s'adaptent à l'environnement concurrentiel engendré par celle-ci. La destruction ou l'exit des entreprises qui ne s'adaptent pas fait parti du mécanisme concurrentiel.

Kornai (1979, 1980, 1986) fit observé que l'entreprise socialiste n'était pas soumise à la contrainte budgétaire, car même en cas de graves difficultés financières, elle pouvait compter sur l'aide de l'Etat. Cette aide ne se limitait point à des interventions isolées et ponctuelles de l'Etat pour renflouer telle ou telle entreprise stratégique. Il s'agissait des aides et sauvetages récurrents des firmes subissant des pertes financières chroniques. Autrement dit, l'entreprise socialiste jouissait d'une *garantie de survie*. Cette garantie pouvait s'expliquer par le rôle *paternaliste* de l'Etat socialiste envers les entreprises d'Etat. La régularité de cette intervention telle que le directeur d'entreprise socialiste l'avait intégré dans ses attentes et son comportement. Dans ses commandes et ses dépenses, il ne se sentait pas tant contraint par ses recettes financières que par la quantité physique disponible des produits. En d'autres termes, la pénurie des facteurs de production mettait une limite physique à la soif insatiable d'investissement chez le directeur de l'entreprise socialiste. Kornai a suggéré de caractériser ce manque de contrainte financière par la *contrainte budgétaire lâche* en contraste avec la *contrainte budgétaire dure* ou la contrainte budgétaire habituelle dans une économie de marché.

Nous pouvons reformuler la notion de la *contrainte budgétaire lâche* comme la *défaillance du mécanisme de sanction par la faillite*, même si la jurisprudence socialiste reconnaissait sur le papier la possibilité légale de celle-ci. Dans le régime socialiste, l'Etat assumait le rôle d'une compagnie générale d'assurance, et la sélection ne se faisait pas sur la base d'une concurrence marchande ou capitaliste. La sélection *bureaucratique* décidait le destin des entreprises, c'est-à-dire tant leur croissance que leur exit. Contrairement à ce que Raiser (1994) constate, l'économie socialiste ne peut pas être nommée une « économie sans exit ». Car même si dans une telle économie l'exit n'était pas aussi fréquent que dans le capitalisme, les autorités pouvaient liquider une entreprise. Cependant, une telle décision s'appuyait sur la primauté du critère *politique* sur le rapport au calcul *économique*.

La contrainte budgétaire lâche n'est pas un phénomène purement politique. Il y a au moins deux éléments conceptuellement séparables dans ce syndrome. *La contrainte budgétaire lâche* est associée tant aux rapports du pouvoir *économique* qu'aux rapports du pouvoir *politique*. Le premier ingrédient comporte l'exercice du pouvoir économique grâce au droit de monopole ou à l'asymétrie d'information entre les ministères et entreprises socialistes. Le second repose sur des rapports d'autorité formelle entre les instances supérieures et les instances subordonnées dans une structure hiérarchique ou verticale. D'après Kornai (1992), le socialisme « classique » (stalinien) et « réformé » (après les réformes des années cinquante, soixante, et quatre-vingt) se caractérise par le pouvoir indivis du parti communiste et le mode de coordination bureaucratique direct (dans le cas « classique ») ou indirect (dans le cas « réformé »). Dans ce mode de coordination, l'Etat assume un rôle paternaliste envers les entreprises. Ainsi, l'élément politique de la *contrainte budgétaire lâche* s'explique par le paternalisme d'Etat.

Quant à l'ingrédient *économique* de la *contrainte budgétaire lâche*, Kornai évoque deux facteurs : i) le pouvoir monopolistique ; ii) l'asymétrie d'information. Selon Kornai, le capitalisme *laissez passer et laissez faire* avec les entreprises « preneuses de prix » (price-takers) se démarque par une contrainte budgétaire dure, tandis qu'avec l'apparition des monopoles « faiseurs de prix » (price-makers), cette contrainte se relâche. « L'économie devient fortement concentrée, d'immenses compagnies sont fondées. Elles ne prennent plus les prix comme une donnée ; elles déterminent elles-mêmes les prix. C'est là un des facteurs fondamentaux du point de vue du relâchement de la contrainte budgétaire. Une grande société capitaliste est capable de réagir aux changements des prix d'inputs et d'outputs, mais en ajustant les prix d'outputs aux coûts effectifs plus les bénéfices attendus. Grâce à son pouvoir de fixer les prix elle peut presque « automatiquement » garantir sa survie, son auto-perpétuation. » (Kornai, [1980] 1984, p. 292).

Le pouvoir économique du monopole implique un *marché de vendeurs*, contrairement à une situation de concurrence pure et parfaite qui se définit par un *marché d'acheteurs*². Toutefois, cet argument n'est pas fondé dans le cas d'un « monopole contestable » (Baumol, 1982), car même dans une situation de monopole, les firmes déjà présentes sur le marché ne peuvent pas garantir « automatiquement » leur survie en raison des menaces par les entrants « potentiels ». De surcroît, un monopoliste « faiseur de prix » qui fixe un prix au-dessus du coût marginal peut être contraint

² Sur le lien entre le paternalisme d'Etat, le marché de vendeurs et le marché d'acheteurs, voir Kornai et Weibull, 1983.

de réduire sa production au-dessous de la quantité pour laquelle le coût unitaire est à son minimum, simplement parce que les acheteurs seront réticents à acheter au prix fixé. Ainsi, le vendeur doit gagner la clientèle par d'autres moyens, notamment par des moyens hors-prix.

Autrement dit, une situation de concurrence imparfaite n'implique pas automatiquement *un marché de vendeurs*. Il se peut qu'elle soit compatible avec *un marché d'acheteurs*. Par conséquent, la *contrainte budgétaire lâche* ne s'explique pas par la capacité des agents d'être des « faiseurs de prix ». Il me semble que Kornai n'a pas été insensible à ce type d'objection, et il a modifié son argumentaire en conséquence dans ses écrits récents sur le pouvoir monopolistique : « dans les conditions de la concurrence imparfaite, les producteurs rivalisent pour trouver des acheteurs, essaient d'en savoir le plus possible sur leurs demandes et de s'y adapter, font de la publicité pour attirer l'attention sur leurs biens, cherchent à susciter de nouvelles demandes grâce à des produits nouveaux et de meilleure qualité, et espèrent par tous ces moyens prendre la faveur des acheteurs. A l'inverse, dans une économie de pénurie, ce sont les acheteurs qui cherchent à obtenir la faveur des vendeurs par des flatteries ou des pots-de-vin » ([1997] 2001, p. 126).

L'asymétrie d'information entre les directeurs (Agents) et les ministères socialistes (Principal) est le second facteur du pouvoir économique. « Un élément très important dans le syndrome de la contrainte budgétaire lâche est que l'assistance extérieure est une fonction de marchandage pour plus de subventions, d'exonérations fiscales, de prix administrés autorisés, etc. Tout peut être négocié, non pas sur le marché mais avec les institutions paternalistes » (Kornai, 1985, p. 50). Cette activité de marchandage de la part des directeurs d'entreprises pour un traitement préférentiel est étroitement liée à leur information « privée » concernant la véritable capacité productive de leur entreprise ainsi que le caractère *non-vérifiable* (de la part des ministères) de leur niveau d'effort dans la réalisation des injonctions d'un plan tendu. Dans le « contrat » non-écrit entre les directeurs socialistes (Agents) et l'Etat paternaliste (Principal), il y a le double problème de l'aléa moral et de la sélection adverse qui explique partiellement l'étendu du relâchement de la *contrainte budgétaire* comme le résultat du comportement stratégique des firmes et leur pouvoir de marchandage. Les écrits récents de Kornai intègrent explicitement la notion de la « violation contractuelle » dans la définition de la *contrainte budgétaire lâche*. La contrainte budgétaire est relâchée lorsque 1) les acheteurs ne respectent pas les contrats de vente et ne règlent pas leurs achats; 2) les débiteurs ne respectent pas les contrats de prêt et ne remboursent pas leur dettes ; 3) les contribuables ne paient pas leurs impôts ; 4) les entreprises ne couvrent pas leurs coûts à partir de leurs revenus (Kornai, [1993] 2001, p. 93 ; [1998b] 2001, p. 151).

Même si cette interprétation « contractuelle » de la *contrainte budgétaire lâche* a été particulièrement soulignée récemment par Kornai, ce dernier n'a pas identifié le marchandage des directeurs d'entreprises socialistes comme la cause principale de ce syndrome dans ses écrits précédents. Kornai insistait sur le fait que la *contrainte budgétaire lâche* était la conséquence du paternalisme d'Etat. Il décrivait le système socialiste classique plutôt comme une « économie de commandement » qu'une « économie de marchandage ». « De notre point de vue, la force principale de l'analyse de Kornai était sa présentation de *l'économie de commandement* comme un système logiquement fermé, dans lequel tous les sous-systèmes et phénomènes dépendent les

uns des autres...Antal a fait un exposé détaillé de l'émergence d'une *société de marchandage* à la place d'un absolutisme éclairé décrit par O. Lange et W. Brus. Contrairement à Kornai, Antal a insisté sur le rôle fondamental du système politique et institutionnel dans la reproduction des relations clientélistes dans les régions formellement décentralisées. » (Szamuely and Csaba, 1998, p. 185). Cette différence était essentielle, car dans l'analyse de Kornai, l'accent était mis sur les rapports hiérarchiques verticaux, tandis que dans l'analyse d'Antal, le pouvoir de marchandage des grandes entreprises et les organisations régionales du parti occupait une place centrale. Il faut noter que dans ce dernier cas, la *contrainte budgétaire lâche* découlait d'une priorité stratégique ou politique que l'Etat accordait à telle ou telle entreprise. Ainsi l'Etat intervenait *ex ante* pour aider l'entreprise prioritaire par ses subventions, ses exonérations fiscales, ses prêts préférentiels, etc. La contrainte budgétaire des entreprises prioritaires était dès le départ lâche. Szabó (1988) appelle ce type de *contrainte budgétaire lâche* « préliminaire » (*ex ante*). Mais, le fait que presque toutes les entreprises socialistes, prioritaires ou non, ne faisaient pas faillite en raison de difficultés financières et pouvaient bénéficier d'un renflouement *ex post* implique qu'il existait un deuxième type de *contrainte budgétaire lâche*. Les travaux de Kornai ont focalisé leur attention sur ce deuxième type que Szabó (1988) appelle la contrainte budgétaire « incrémentale » (*ex post*)³. Dans ce cas, même si l'entreprise ne bénéficiait pas d'un relâchement *ex ante*, elle pouvait en tirer avantage *ex post*.

Les rapports entre l'Etat et les entreprises ont radicalement changé pendant la transformation post-socialiste. Les banques ont remplacé l'Etat dans le financement des entreprises. Cependant, la *contrainte budgétaire lâche* est restée un problème majeur dans différentes économies post-socialistes, même si l'intensité de ce phénomène varie d'un pays à l'autre. Kornai (1999b) a identifié cinq principaux groupes d'instruments conduisant à la *contrainte budgétaire lâche* (CBL) pendant la transformation post-socialiste : 1) la subvention budgétaire ; 2) l'imposition relâchée (tolérance de non-paiement des impôts et accumulation des arriérés fiscaux) ; 3) le crédit bancaire facile (prêts bancaires non-performants ou non-remboursés) ; 4) le crédit commercial facile (l'accumulation des arriérés de paiement en ce qui concerne les crédits inter-entreprises) ; 5) les arriérés de salaire. La CBL était particulièrement pressante en Roumanie, Fédération de la Russie, Chine, Albanie, Azerbaïdjan, Tadjikistan, et Biélorussie (Kornai, 1999b, p. 3a ; Berglof et Roland, 1998, p. 19 ; et Li et Liang, 1998). Le syndrome de la CBL était si frappant en Russie que Pinto *et al.* (1999) ont nommé la société russe une « société de non-paiement ». Il existait une chaîne de non-paiements, de telle sorte que les entreprises ne payaient pas leurs fournisseurs et les employeurs, qui à leur tour ne payaient pas leurs employés, et enfin les débiteurs, à leur tour, ne payaient pas leurs créanciers. Les pouvoirs exécutif et judiciaire ont toléré cette situation.

Au début de la transformation post-socialiste, il était largement admis qu'afin de produire un marché efficace, il suffisait que la « Sainte Trinité » de la *libéralisation*, de la *privatisation*, et de la *stabilisation* soit respectée. Cependant, l'ampleur du syndrome de la CBL pendant la transformation a révélé que cette « Sainte Trinité » devait être complétée par le *durcissement* de la contrainte budgétaire. Ainsi le « carré magique » au lieu de la « Sainte Trinité » était requis pour

³ Comme l'a fait souligné Schaffer (1998, p. 84), la définition de la *contrainte budgétaire lâche* comme le renflouement *ex post* des entreprises est vraisemblablement plus pertinente dans les débats concernant la politique économique car « les décideurs politiques sont souvent motivés d' 'endurcir la contrainte budgétaire' des firmes subissant des pertes chroniques en les laissant fermer par un refus de subvention... ».

le « développement organique » d'une économie de marché fondée sur la propriété privée. La contribution principale de Kornai aux débats sur la transformation post-socialiste, depuis son ouvrage pionnier en la matière en 1989, se résume dans son insistance sur le durcissement de la contrainte budgétaire sous ses diverses formes. « Il y a une relation causale étroite entre le développement sain du secteur privé, le durcissement de la contrainte budgétaire, la restructuration approfondie de la production et, comme ultime conséquence, la croissance de la productivité du travail. » (Kornai, [2000], 2001, p. 268).

Les pays en voie de développement ne sont pas exempts de ce syndrome. Le poids considérable de l'intervention étatique dans ces pays, l'importance capitale des entreprises quasi-étatiques dans leur production industrielle ainsi que l'absence de nombreuses institutions d'une économie de marché développée engendrent des circonstances dans lesquelles nous pouvons identifier plusieurs formes de CBL (Raiser, 1994, 1997). Le syndrome de la CBL dans le secteur d'Etat des pays en voie de développement a fait l'objet de plusieurs monographies. Outre les travaux de Raiser portant sur 32 PVD, Skoog (2000) étudie le cas de la Tanzanie avant, pendant et après le socialisme et élucide plusieurs formes de la CBL dans les entreprises d'Etat. Bartel et Harrison (1999) analysent le cas des entreprises étatiques en Indonésie, et Majumdar (1998) aborde le même problème en Inde. Tornell (1999) examine le syndrome de la CBL en ce qui concerne les entreprises et les banques en Amérique Latine. Anderson (1995) souligne l'importance des relations personnelles dans la politique des pays du Moyen Orient. Il constate que de nombreux dirigeants de la région ont obtenu à maintes reprises des crédits internationaux faciles grâce à leur statut politique.

Les crises financières dans les pays émergents sont aussi analysées dans le cadre de la CBL. Huang et Xu (1999) ont interprété les risques de contagion et de crises financières, notamment la crise financière récente en Asie à partir du concept de la CBL. La littérature portant sur le financement des entreprises ont également décelé un certain nombre de canaux de transmission, et de propagation de la CBL tant dans les pays post-socialistes (Berglof et Roland, 1998) que dans les pays capitalistes avancés (Dewatripont et Maskin, 1995 ; Maskin, 1996). Les exemples saillants de la CBL aux Etats-Unis incluent celui de l'intervention d'Etat pour renflouer le « Saving and Loan Associations » dans les années quatre-vingt et quatre-vingt dix, ainsi que le sauvetage de la société d'investissement « Long Term Capital Management » par le financement privé. Dewatripont et Maskin (1995) utilisent le concept de la CBL afin d'expliquer les différences entre les structures du financement d'entreprise aux pays Anglo-Saxons (Etats-Unis et Royaume Uni) avec celles du Japon et d'Allemagne. Les entreprises d'Etat dans certains pays européens manifestent parfois les symptômes de la CBL. A titre d'exemple, nous pouvons évoquer le cas du Portugal (de Macedo, 1990), et de l'Italie (Bertero et Rondi, 2000). Rochet et Tirole (1996) étudient comment les prêts inter-bancaires peuvent provoquer des CBL. En fait, l'émergence de la CBL dans les relations entre les firmes non-solvables et les banques commerciales, d'une part, et dans les rapports entre les banques commerciales non-solvables et la banque centrale, d'autre part est aussi pertinente pour les pays avancés que pour les pays émergents. La question de savoir dans quelle mesure ces banques et firmes sont soumises à la « discipline financière » et aux procédures de faillite dans une économie capitaliste avancée est un problème crucial s'inscrivant dans le cadre du processus schumpeterien de la « destruction créatrice ». Dans la même veine, Kornai, Maskin et Roland (2003) essaient de réinterpréter la

règle de Bagehot concernant la gestion de crise par la banque centrale comme prêteur en dernier ressort en termes de CBL.

Par ailleurs, le syndrome de la CBL peut être vérifié dans le cas d'une firme multinationale qui protège telle ou telle filiale subissant de graves difficultés financières, ou dans les rapports entre le gouvernement central et les gouvernements locaux (Qian, 1994, Qian et Roland, 1998, Vahabi, 2002). Moesen et Van Cauwenberge (2000) démontrent l'importance de ce phénomène pour les 19 pays de l'OCDE en ce qui concerne les gouvernements locaux. Dahlberg et Petterson-Lidblom (2002) s'interrogent sur la présence de ce syndrome au niveau des gouvernements locaux de la Suède ; et Rodden *et al.* (2002) le constatent dans le cas du fédéralisme fiscal.

Aizenman (1993) souligne la pertinence de la CBL pour toutes les économies qui se caractérisent par un manque du contrôle sur les processus de la prise de décision. A titre d'exemple, le concept peut être appliqué afin de clarifier les conséquences d'une séparation entre la banque centrale et la Trésorerie ou entre les ministères ou entre les gouvernements locaux en ce qui concerne les ressources budgétaires. L'importance de ce phénomène est bien connue dans la littérature récente en macro-économie et en économie de développement. Cette littérature focalise sur les défauts de coordination provoqués par la multiplicité des décideurs rivaux (Dewatripont et Tirole, 1996 ; Daver et Panunzi, 1997).

Finalement, le concept est utilisé dans l'analyse sectorielle. Le service médical ainsi que le système national de santé en Italie sont marqués par le syndrome de la CBL (Nett, 1992 ; Levaggi et Zanola, 2000). L'investissement dans le secteur de recherches et développement (R&D) dans les pays avancés connaît également ce syndrome. Cependant, l'intensité de la CBL dans ce secteur dépend des institutions en vigueur (Bös et Lülfesmann, 1996 ; Huang et Xu, 1998).

Ces observations nous conduisent à constater que le syndrome de la CBL ne se limite pas aux pays socialistes⁴. Il est un phénomène *général* qui touche tant les pays post-socialistes, en voie de développement, et émergents, que les pays avancés. Il se manifeste au niveau des entreprises, des banques commerciales, des firmes multi-nationales, des gouvernements locaux, des secteurs de santé, de recherches et développement, etc.

Le caractère *général* de ce syndrome a suscité l'intérêt pour une représentation formelle qui s'attache à le comprendre comme un problème *micro-économique* relevant de *l'asymétrie d'information* entre l'agent et le principal. On interprète la CBL comme un comportement stratégique des agents maximisateurs qui tirent avantage de l'asymétrie d'information. Ce syndrome se réduit alors à une *incohérence temporelle*, c'est-à-dire le manque d'engagement crédible de la part du principal pour ne pas intervenir dans le temps. Ainsi la CBL s'intègre dans la nouvelle micro-économie, et perd alors toute sa *spécificité* institutionnelle.

Sur le plan théorique, la négligence de cette spécificité institutionnelle embrouille le concept de la contrainte budgétaire lâche et nous amène à poser une question plus générale : qu'entend-on par la *contrainte budgétaire* (ou la « contrainte budgétaire dure » selon la terminologie de Kornai)

⁴ Pour un survol de la littérature empirique portant sur la CBL, voir Begg et Portes (1993) et Kornai (1999b).

pour ensuite constater son relâchement. La littérature économique n'a pas une seule réponse à cette question. J'en ai distingué au moins quatre :

- La contrainte budgétaire comme égalité comptable (micro-économie standard)
- La contrainte budgétaire comme régularité comportementale (Clower)
- La contrainte budgétaire comme fait empirique (Kornai)
- La contrainte budgétaire comme comportement stratégique des agents maximisateurs (nouvelle micro-économie)

La notion de la contrainte budgétaire lâche se définit par rapport au concept de la contrainte budgétaire tel qu'il est formulé en micro-économie standard et chez Clower. La micro-économie suppose, en tant qu'*axiome*, que l'agent économique a une contrainte budgétaire (selon la terminologie de Kornai sa contrainte budgétaire est dure). Nous avons utilisé le mot *axiome* pour indiquer que la théorie ne se demande pas si cette contrainte existe *empiriquement* et si elle touche le décideur. Contrairement à la micro-économie standard, selon Clower, la contrainte budgétaire n'est pas une *identité comptable*, mais un *postulat rationnel de planification*.

Cependant, Clower partage avec la micro-économie standard l'idée suivant laquelle si nous n'acceptons pas l'existence de la contrainte budgétaire comme un point de départ *axiomatique*, il n'y a rien sur quoi bâtir la description des processus de décision. Ainsi en micro-économie standard ainsi que chez Clower, la contrainte budgétaire ne peut qu'être par définition dure ou effective. La notion de la contrainte budgétaire lâche est donc une hérésie qui ne sera pas comprise tant qu'on ne passera pas au crible le sens de la contrainte budgétaire en micro-économie standard.

2. La contrainte budgétaire comme égalité comptable

Walras ([1874]1988) a suggéré la notion de « contrainte budgétaire ». Il a imposé la contrainte de « valeur nulle pour l'ensemble des transactions » effectuées par chaque agent. Cela ne veut pas dire que Walras a supposé des agents individuels *maximisateurs*. Il a uniquement postulé que chaque agent *rationnel* ne dépense pas plus qu'il gagne. Cette version « rationnelle » de la contrainte budgétaire revient à la condition *quid pro quo*, et n'équivaut pas à la « maximisation de l'utilité sous la contrainte budgétaire » (Jaffé, 1954, p. 165). Selon Jaffé, Walras considérait ses équations d'échange qui étaient des « contraintes budgétaires » comme les conditions requises pour respecter la justice dans l'échange. Cette interprétation est récusée par Walker (1996, pp. 47-48) qui nie toute implication normative pour les contraintes budgétaires chez Walras. Comme l'a fait souligner Costa (1998, p. 137), même si la contrainte budgétaire est *implicitement* présente chez Walras, le concept de « contrainte budgétaire » ne peut pas être trouvé dans ses écrits.

Vraisemblablement, Vifredo Pareto (1909/1927) fut le premier à avoir formulé ce concept. Hicks (1939) a reconnu Pareto et Slutsky ([1915] 1952) comme les pionniers, et les autres utilisateurs plus récents de ce concept se sont apparemment référés à Hicks (voir par exemple, Kornai, 1980). L'équation du budget chez Hicks (1939, p. 305) ressemble considérablement au « budget de l'individu » chez Pareto (1909/1927, P. 160 ; 1911, p. 90). Costa (1998, p. 137) conjecture que la maximisation de l'utilité sous la contrainte budgétaire est entrée dans la théorie standard de prix par l'intermédiaire de Pareto. C'est avec Pareto que le revenu entre explicitement dans la fonction de demande. Néanmoins, dans la théorie générale d'échange de Walras et Pareto, le revenu n'est

pas introduit comme une variable distincte et autonome. L'agent individuel est supposé entrer sur le marché avec des quantités fixes x^0, y^0, z^0, \dots de n marchandises (X), (Y), (Z), Ces quantités constituent son *stock dans l'échange*, ou sa *richesse*. Parmi ces quantités, il y a une qui peut être nulle. A la fin des échanges, il aura les quantités x, y, z, \dots des mêmes biens. La différence $(y - y^0)$ entre les quantités finales et initiales d'un bien quelconque (Y) peut être positive ou négative. Dans le premier cas, elle représente la quantité demandée et dans le second cas, il s'agit de la quantité offerte.

Une des marchandises, par exemple (X) est généralement considérée comme la marchandise standard (le *numéraire* de Walras). Les prix de toutes les autres marchandises sont exprimés en termes de ce *numéraire* qui n'a aucune d'autre utilité à part ses propriétés ordinaires en tant que marchandise. Ainsi, nous avons :

$$p_x = 1, \quad p_y = p_{y,x}, \quad p_z = p_{z,x}, \dots$$

Par ailleurs, on suppose que ces prix ne sont pas affectés par les échanges individuels de telle sorte que le budget de l'individu reste toujours équilibré : il donne (offre) proportionnellement à ce qu'il reçoit (demande), et vice-versa. L'équation qui exprime cette égalité est la suivante :

$$(x - x^0) + (y - y^0) p_y + (z - z^0) p_z + \dots = 0 \quad (1)$$

Si on réarrange les termes de cette équation, nous avons

$$x + y p_y + z p_z + \dots = x^0 + y^0 p_y + z^0 p_z + \dots \quad (2)$$

On observe que cette équation exprime l'invariance des valeurs. Puisque x^0, y^0, z^0, \dots sont les quantités des biens que l'individu possédait au début de l'échange, les termes du côté droit de l'équation (2) représentent la somme des quantités en termes de *numéraire*, ou la *valeur de la richesse* de l'individu au début de l'échange. Les termes du côté gauche de l'équation (2) représentent la valeur de sa richesse à la fin de l'échange. Par conséquent, cette équation nous dit que la richesse de l'individu, exprimée en terme de *numéraire*, reste inchangée quels que soient les quantités des différents biens qu'il achète et les prix qu'il paie pour les acquérir.

Si notre agent se rend au marché avec uniquement x_0 unités (dollars) de (X) en n'ayant aucune autre marchandise, on peut représenter la situation, par $y^0 = z^0 \dots = 0$. Cet agent va donc offrir $(x - x^0)$ unités de (X) et va demander les quantités y, z, \dots , des biens (Y), (Z), ..., aux prix de marché. L'équation (2) se transforme en

$$y p_y + z p_z + \dots = x^0 - x \quad (3)$$

Cette équation exprime le fait que *la valeur des biens achetés est égale à la somme dépensée*.

L'équation (3) peut être réécrite sous la forme similaire à l'équation (2) :

$$x + y p_y + z p_z + \dots = x^0 \quad (4)$$

Cette nouvelle équation affirme que la somme des valeurs des biens achetés et la balance non-dépensée (x) est égale à la *richesse* (x_0) de l'individu.

Cette équation est une égalité comptable et elle peut être agrégée pour l'ensemble des individus. La « loi de Walras »⁵ est une expression qui décrit l'interdépendance entre les équations des demandes excédentaires d'un système d'équilibre général qui découlent des contraintes budgétaires. Cette « loi » implique que pour n'importe quel système de prix, la somme des valeurs des demandes excédentaires est égale à la somme des valeurs des offres excédentaires (Lange, 1942, p. 50). Autrement dit, si l'équilibre est assuré sur $(n - 1)$ marché, il l'est aussi pour le (n) ième marché (Patinkin, 1988, p. 776). Cependant, dans toutes ces équations, les valeurs sont exprimées en termes de *stock* (richesse) et non pas en termes de *flux* (revenu).

Slutsky ([1915] 1952) et Hicks et Allen (1934) ont développé le concept de « budget de l'individu » forgé par Pareto. Compte tenu des préférences individuelles (fonctions d'utilité), ils ont exprimé la demande individuelle pour chaque bien comme une fonction du prix de ce bien, ainsi que des prix des autres biens, et du revenu de l'individu. Ainsi, le revenu individuel est intégré dans sa fonction de demande comme une variable distincte. Pour comprendre l'importance de ce changement, il suffit de revoir l'équation (4).

L'interprétation des termes du côté droit des équations (2) et (4), à savoir x_0 , y_0 , z_0 , ... comme la *richesse* d'un individu est uniquement valable pour un seul échange. Si on considère ces quantités comme les moyennes d'un ensemble d'échanges, dont chacune d'entre elles s'étend sur une période longue (pendant laquelle les préférences de l'individu ou sa fonction d'utilité ne change pas), alors les quantités x_0 , y_0 , z_0 , ... vont traduire les différentes composantes d'un *flux de revenu* de l'individu. Par conséquent, le côté droit de l'équation (2) ou (4) est égal à la *valeur de ce flux de revenu* en terme de *numéraire* (X). Maintenant, l'équation (2) peut être interprétée comme

$$\text{La valeur des biens achetés} = \text{La valeur du revenu} \quad (5)$$

Selon cette nouvelle interprétation, la quantité de (x) dans l'équation (3) et (4) ne représente plus la balance non dépensée, mais les *épargnes* de l'individu pendant la durée d'intervalle en question. Il faut noter que la contrainte budgétaire dans l'équation (5) est aussi une *égalité comptable*. Cependant, cette égalité implique la *maximisation d'utilité* sous la contrainte budgétaire. Deux remarques sont nécessaires.

Primo, la contrainte budgétaire chez Slutsky est un test de *rationalité* ou de *cohérence* du comportement humain sur le marché et peut être résumé ainsi : la fonction de demande d'un individu *rationnel* ou *cohérent* est telle que l'effet direct d'une augmentation d'un centième du prix de (X) provoque le même changement dans sa demande pour (Y) que l'effet direct d'une augmentation d'un centième du prix de (Y) provoque dans sa demande pour (X). Cette condition est valable pour les budgets *normaux*⁶, et elle est connue comme la « condition de Slutsky ». La

⁵ Cette expression est forgée par Lange (1942).

⁶ Slutsky ([1915] 1952) distingue deux types de budget, à savoir le « budget normal » et le « budget anormal » en fonction d'une distinction entre les biens « insatiables » (non-satiating goods) et « de satiété » (satiating goods). Les biens « insatiables » sont des biens dont l'utilité marginale augmente avec l'accroissement de leur quantité, tandis que

condition de Slutsky est valable même si l'utilité est non-mesurable, et même si l'utilité finale de la monnaie n'est pas constante pour l'individu. Cependant, comme l'a souligné Schultz (1935, p. 480), elle « n'est pas nécessairement valable pour la fonction de demande agrégée de deux ou plusieurs individus, sauf sous des conditions très rigides ».

Secundo, en analysant les relations entre la fonction de demande, le revenu, et le prix, Hicks et Allen (1934) ont bien distingué l'effet de revenu et l'effet de substitution. L'augmentation de la demande pour un bien (Y) qui résulte d'une réduction de son prix comporte deux composantes. L'une consiste en une augmentation du revenu réel due à la baisse du prix de (Y), l'autre comprend la possibilité de substituer (Y) aux autres biens due à la baisse du prix *relatif* de (Y). Ainsi, *la contrainte budgétaire implique la sensibilité des agents individuels aux variations des prix relatifs*. Cette sensibilité est valable tant pour la demande individuelle que pour la demande agrégée.

Si le concept de « maximisation sous contrainte budgétaire individuelle » fournit le fondement du comportement micro-économique des agents, l'agrégation des contraintes budgétaires constitue la base de l'équilibre général walrasien. Lange (1942, p. 49) définit « la loi de Say » comme suit : « il ne peut pas exister un excès de l'offre globale des marchandises (l'excès d'offre général), car l'offre globale de toutes les marchandises est *identiquement* égal à la demande globale de toutes les marchandises ». D'après Lange, « la loi de Say » s'applique à une économie de troc où la monnaie est « neutre » ou est un pur « voile », car les équations qui caractérisent cette loi ne contiennent pas d'équation monétaire (Lange, 1942, p. 64). En d'autres termes, « la loi de Say » suppose qu'il existe (n-1) marchandises, soit des produits finaux soit des services producteurs, et la monnaie est exclue. Selon Lange, si on rajoute une équation monétaire (n ième marchandise qui est la monnaie) aux équations précédentes, on aura « la loi de Walras ». Dans ce dernier cas, la monnaie peut être représentée par un *numéraire* ou un *moyen d'échange*. L'interprétation de Lange est largement entrée dans la littérature économique, même si Clower et Leijonhufvud (1981, pp. 97-101) ont clairement démontré le caractère non fondé de la distinction de Lange entre « la loi de Say » et « la loi de Walras », ainsi que sa définition de « la loi de Say » tant sur le plan formel que sur le contenu économique⁷. Lange a formulé « la loi de Say » à l'échelle macro-économique sans référence aux fonctions d'utilité des agents individuels et le postulat de maximisation.

Patinkin (1948) a reformulé « la loi de Say » à l'échelle *individuelle* et à l'échelle *agrégée* (marché), et il a réintroduit la fonction d'utilité et le postulat de maximisation dans la définition de cette « loi ». Par ailleurs, il a critiqué Walras et Pareto pour n'avoir pas intégré la monnaie dans la fonction d'utilité. Contrairement à Lange, il a interprété « la loi de Say » en termes des

les biens « de satiété » sont des biens dont l'utilité marginale baisse avec l'accroissement de leur quantité. A partir de cette distinction, Slutsky établit une ligne de démarcation entre un « budget normal » et un « budget anormal » : « Si le budget est *normal*, la demande pour chaque bien augmente avec l'augmentation du revenu, et il diminue avec la hausse du prix du bien. Si le budget est *anormal*, l'augmentation du revenu provoque une augmentation dans la demande pour les biens insatiables, et une réduction dans la demande pour les biens de satiété. Par ailleurs, avec une hausse du prix d'un bien insatiable, sa demande doit toujours réduire ; le contraire est uniquement possible dans le cas d'un bien de satiété. » ([1915] 1952, p. 47).

⁷ L'interprétation de Lange concernant « la loi de Say » est non seulement répandue dans l'économie standard, mais aussi chez certains courants de pensée hétérodoxes, à titre d'exemple, voir Deleplace (1999).

prix relatifs et non pas de *prix absolus*. D'après Patinkin, « la loi de Say » et la dépendance des fonctions de demande aux prix relatifs sont des propriétés équivalentes ; si l'une est satisfaite, l'autre doit l'être aussi ; et si l'une ne tient pas, l'autre n'est pas valable non plus (voir le théorème XVI chez Patinkin, 1948). Il soutient que la dépendance aux prix relatifs et « la loi de Say » sont les caractéristiques des systèmes économiques où la monnaie n'entre pas dans la fonction d'utilité. Il s'agit des économies non-monétaires, car dans de telles économies la monnaie assume uniquement le rôle d'unité de compte (voir les théorèmes IV, VII, et VIII chez Patinkin, 1948).

Afin d'exprimer « la loi de Say » à l'échelle *individuelle* et *agrégée* d'après Patinkin, on peut supposer que \check{Z}_{ij} ($i = 1, \dots, n$; $j = 1, \dots, m$) représente le stock du (i) ème bien détenu par l'individu (j) au début de la période, c'est-à-dire son stock (sa richesse) initial.

De plus, on suppose que Z_{ij} représente le flux de consommation du (i) ème bien par l'individu (j) pendant cette période. L'utilité obtenue par cette consommation peut être décrite par $u^j(Z_{ij}, \dots, Z_{nj})$. L'individu maximise cette utilité sous la contrainte de l'identité budgétaire

$$\sum_{i=1} p_i Z_{ij} \equiv \sum_{i=1} p_i \check{Z}_{ij} \quad (i = 1, \dots, n) ; (j = 1, \dots, m) \quad (1)$$

Par conséquent, il maximise

$$u^j(Z_{ij}, \dots, Z_{nj}) - \lambda_j (\sum_{i=1} p_i Z_{ij} - \sum_{i=1} p_i \check{Z}_{ij}) \quad (2)$$

De surcroît, l'équilibre sur le marché (pour toutes les marchandises) et pour tous les agents est obtenu lorsque,

$$\sum_{j=1} \sum_{i=1} p_i (Z_{ij} - \check{Z}_{ij}) \equiv \sum_{i=1} p_i \sum_{j=1} (Z_{ij} - \check{Z}_{ij}) \equiv 0 \quad (3)$$

La « loi de Say » à l'échelle *individuelle* et *agrégée* peut être définie ainsi :

Définition 1 : Si parmi les (n) marchandises, la (n) ième est la monnaie qui ne rentre pas dans la fonction d'utilité, alors on aura ($n-1$) marchandises. D'après Patinkin (1948, p. 146), la « loi de Say » à l'échelle *individuelle* se définit par⁸

$$\sum_{f=1} p_f (Z_{fj} - \check{Z}_{fj}) \equiv 0 \quad (f = 1, \dots, n-1) ; (j = 1, \dots, m) \quad (4)$$

Définition 2 : La « loi de Say » à l'échelle *agrégée* se définit par

$$\sum_{f=1} p_f (Z_f - \check{Z}_f) \equiv 0 \quad (f = 1, \dots, n-1) \quad (5)$$

Où

$$Z_f = \sum_{j=1} Z_{fj}, \quad \check{Z}_f = \sum_{j=1} \check{Z}_{fj} \quad (j = 1, \dots, m) \quad (6)$$

⁸ Les notations que j'utilise sont différentes de celles employées par Patinkin, même si la formulation est identique.

A partir de ces définitions trois théorèmes peuvent être établis sur la relation entre « la loi de Say » à l'échelle *individuelle*, et « la loi de Say » à l'échelle *agrégée* (ou à l'échelle de marché).

Théorème 1 : La « loi de Say » à l'échelle individuelle est valable si et seulement si l'équilibre monétaire (la n ième marchandise) est assuré à tout moment, à savoir

$$Z_{nj} - \check{Z}_{nj} \equiv 0 \quad (j = 1, \dots, m) \quad (7)$$

Pour tous les prix relatifs (p_f) de toutes les autres ($n-1$) marchandises.

Démonstration : en appliquant (4) dans l'équation (1), on obtient (7). Inversement, en appliquant (7) dans l'équation (1), on obtient (4).

Théorème 2 : La « loi de Say » à l'échelle agrégée est valable si et seulement si l'équilibre monétaire (la n ième marchandise) est assuré à tout moment, à savoir

$$Z_n - \check{Z}_n \equiv 0 \quad (8)$$

Pour tous les prix relatifs (p_f) de toutes les autres ($n-1$) marchandises.

Démonstration : en appliquant (6) dans (3), on obtient (8). Inversement, en appliquant (8) dans (3), on obtient (6).

Théorème 3 : la « loi de Say » à l'échelle individuelle est une condition suffisante pour la validité de la « loi de Say » à l'échelle agrégée (marché).

Ce théorème est vrai, car en sommant l'équation (4) pour tous les agents individuels, on obtient (5). Toutefois, Patinkin ne démontre pas si cette condition est nécessaire ou non. Supposons par exemple, une économie avec deux agents. Il se peut que

$$\begin{aligned} Z_{n1} - \check{Z}_{n1} &= f(p_1, \dots, p_{n-1}) \\ Z_{n2} - \check{Z}_{n2} &= -f(p_1, \dots, p_{n-1}) \end{aligned} \quad (9)$$

Par conséquent, on aura

$$\sum_{j=1, 2} (Z_{nj} - \check{Z}_{nj}) \equiv 0 \quad (10)$$

Ainsi la « loi de Say » à l'échelle *agrégée* peut être satisfaite, tandis que la « loi de Say » à l'échelle *individuelle* ne l'est pas. Cependant, « ce n'est pas un contre-exemple valable tant que l'on montre que les équations (4.10) [les équations (10) dans mon exposé ci-dessus, M.V.] ne transgressent pas les propriétés des fonctions d'utilité. Cette question requiert une étude plus approfondie » (Patinkin, 1948, pp. 147-148). A vrai dire, cet exemple pose certains problèmes en ce qui concerne les propriétés des fonctions d'utilité des agents, car il suppose que les fonctions d'utilité des individus sont inter-liées de telle sorte qu'elles s'annulent entre elles. De plus, si on adopte la définition de Patinkin selon laquelle la « loi de Say » requiert que la monnaie n'entre pas dans la fonction d'utilité, cet exemple pose une incohérence théorique importante. Car le fait

que la « loi de Say » n'est pas satisfaite à l'échelle *individuelle* implique que l'économie est *monétaire* à ce niveau, tandis que la satisfaction de cette loi à l'échelle *agrégée* suppose que l'économie dans son ensemble est *non-monétaire*. Autrement dit, on doit supposer que chaque individu fait ses transactions dans le cadre d'une économie monétaire, tandis que l'économie en général est non-monétaire. Enfin, cet exemple repose sur l'hypothèse qu'un des agents a constamment un excès d'offre de la monnaie (créditeur) et l'autre a toujours un excès de demande de la monnaie (débitéur). Ceci peut être interprété comme si un des agents ne respectait pas sa contrainte monétaire, et Patinkin aurait ainsi évoqué la possibilité théorique de la *contrainte budgétaire lâche* à l'échelle *individuelle* sans qu'il ne s'aperçoive lui-même de la portée de ce phénomène.

Par ailleurs, le théorème 3 implique que si la « loi de Say » à l'échelle agrégée n'est pas valable, alors la « loi de Say » à l'échelle individuelle ne l'est pas non plus. Mais le contraire n'est pas vrai, c'est-à-dire *si sous certaines conditions, la « loi de Say » n'est pas valable à l'échelle individuelle, il n'implique pas que cette loi n'est pas valable à l'échelle agrégée.*

Somme toute, chez Patinkin, la notion de contrainte budgétaire dans une économie de troc, tant à l'échelle *individuelle* qu'à l'échelle *agrégée*, est une *identité comptable* qui comporte la *maximisation d'utilité*. La « loi de Say »⁹ résume cette contrainte en terme des *prix relatifs*. Or, dans une économie monétaire, la monnaie rentre dans la fonction d'utilité, et la contrainte budgétaire comprend l'équilibre monétaire. Néanmoins, la contrainte budgétaire dans une économie monétaire est aussi une *égalité comptable* qui exprime le comportement des agents maximisant leurs fonctions d'utilité incluant la monnaie. On retrouve cette version de « contrainte budgétaire » chez Samuelson (1948) et dans la théorie de l'équilibre général (Arrow-Debreu, 1954 ; Debreu, 1959 ; Arrow-Hahn, 1971). Patinkin (1956) l'a aussi intégrée dans sa théorie de l'encaisse réelle.

3. La Contrainte budgétaire comme régularité comportementale

La microéconomie standard conçoit la contrainte budgétaire comme une *égalité comptable*. Par conséquent, pour cette école de pensée, la contrainte budgétaire lâche est une expression «bâtarde» qui n'a pas de sens dès lors que l'on adopte l'hypothèse du comportement rationnel et maximisateur des agents. Clower¹⁰, un des fondateurs de l'école du déséquilibre, n'accepte pas l'hypothèse de *maximisation*, mais il partage avec la microéconomie standard l'idée suivant laquelle la microéconomie doit être fondée sur une convention fondamentale, à savoir le

⁹ Dans la littérature moderne, la « loi » ou le « principe » de Say est interprétée sous forme de trois propositions distinctes : la loi de Walras, l'identité de Say, et l'égalité de Say. Cette division tripartite est en elle-même le résultat de plus d'un siècle de débats et de controverses sur le sens de cette « loi ». Les controverses contemporaines portant sur ces trois propositions comportent les écrits de Lange (1942), Patinkin (1948, 1989), Becker et Baumol (1952), Schumpeter (1954, vol. 3, chapitre six), Sowell (1972), Baumol (1977), Thweatt (1979, 1980), Clower (1965), ainsi que Clower et Leijonhufvud (1981). Finalement, on retrouve un réexamen récent de cette controverse chez Kates (1995, 1997a, b), Jonsson (1995, 1997), Baumol (1997), Blaug (1997). Enfin, le recueil récent en 5 volumes de Wood et Kates (2000) sur les différentes appréciations critiques de la loi de Say par les grands économistes fournit une source riche sur ce débat. Dans ce texte, on prend en compte la controverse sur la «loi» ou le «principe» de Say dans la mesure où elle est liée au débat concernant la contrainte budgétaire.

¹⁰ Pour une présentation formelle des idées de Clower quant à la contrainte budgétaire, voir Vahabi (2001).

comportement rationnel de l'agent. Selon Clower (1965), Clower et Due (1972), et Clower et Leijonhufvud (1981), la contrainte budgétaire n'est pas une égalité comptable, mais une *régularité comportementale*. Cette régularité comportementale peut être résumée ainsi : chaque agent doté d'une certaine rationalité planifie ses dépenses de telle sorte que la somme inter-temporelle de ses dépenses soit égale à la somme inter-temporelle de ses recettes. Certes, cette règle comportementale connaît des exceptions : les philanthropes et les voleurs n'adoptent pas une telle régularité comportementale (Clower et Due, 1972). Néanmoins hormis ces exceptions, dans le cadre de l'équivalence marchande, une telle régularité comportementale est universelle. Clower (1965) baptise cette régularité ou cette contrainte budgétaire le *Principe de Say*. L'interprétation de Clower introduit deux ruptures avec la microéconomie standard en ce qui concerne la notion de contrainte budgétaire.

Tout d'abord, la contrainte budgétaire ne doit pas être confondue avec l'équilibre de marché. Le fait que chaque agent anticipe rationnellement son équilibre budgétaire n'implique aucunement qu'en réalité, dans une économie de marché, nous réaliserions effectivement un tel équilibre. L'équilibre de marché dépend des prix de marché effectifs, tandis que l'équilibre budgétaire anticipé par chaque agent est une *construction mentale* qui n'a rien avoir avec les prix de marché.

De surcroît, le respect du comportement rationnel n'implique aucunement l'optimalité des décisions prises par les agents individuels. Ainsi, le respect de la CB ou du Principe de Say n'équivaut pas à la réalisation de l'équilibre général walrasien. Cette équivalence, proposé par Oscar Lange et reprise par Don Patinkin, est sévèrement critiquée par Clower. L'école du déséquilibre se démarque ainsi de la microéconomie walrasienne par cette distinction entre le Principe de Say (une anticipation rationnelle *ex ante* des agents) et la loi de Walras (un équilibre de marché *ex post*).

Cette distinction fournit le fondement théorique de ce qui est connu sous le terme de "Principe de décision duale". L'école du déséquilibre concilie alors une approche en termes de déséquilibre avec une convention fondamentale de la microéconomie, à savoir le comportement rationnel des agents. Ce n'est donc pas surprenant que pour Clower, à l'instar des tenants de la microéconomie standard, l'expression contrainte budgétaire lâche (c'est à dire le non respect de la CB ou le non respect de Principe de Say) est une expression "bâtarde", car elle transgresse la convention fondamentale, à savoir le postulat universel de l'agent rationnel.

4. La contrainte budgétaire comme fait empirique

Kornai ne suit ni la microéconomie standard, ni l'école du déséquilibre. Pour lui, la contrainte budgétaire est une *régularité comportementale*. Cependant, d'après lui, cette régularité comportementale ne peut pas être définie de façon axiomatique. Elle doit être définie comme un *fait empirique* dépendant des données institutionnelles de chaque système économique. Au lieu de supposer un agent rationnel universel, Kornai étudie la régularité comportementale des agents économiques conditionnés historiquement par un certain cadre institutionnel. A titre d'exemple, le directeur d'entreprise socialiste anticipe que même si ses dépenses dépassent ses recettes, son entreprise peut survivre grâce au paternalisme d'Etat qui garantit la survie d'une entreprise socialiste quelle que soit sa situation financière. Cette garantie n'existe pas dans un régime

capitaliste, et la faillite est une institution qui sélectionne les entreprises solvables. Par opposition, une économie socialiste ne reconnaît pas une telle situation dans la pratique, même si les lois sur la faillite existent sur le papier.

Adoptant la définition de Clower concernant le Principe de Say (ou la contrainte budgétaire), nous devons reconnaître que l'entrepreneur socialiste ne respecte pas une telle contrainte, car son entreprise n'est pas soumise au risque de faillite. Il faut donc ajouter à la liste d'exceptions de Clower, outre les « philanthropes et les voleurs », les entrepreneurs soviétiques ou socialistes. D'où la distinction proposée par Kornai (1979, 1980, 1986) entre la contrainte budgétaire effective ou dure et la contrainte budgétaire ineffective ou lâche (traduite parfois comme "molle").

A l'instar de Clower, Kornai rejette l'hypothèse de *maximisation*. Cependant, les raisons de ce rejet chez Kornai ne sont pas identiques à celle de Clower. D'après Kornai, le contexte institutionnel d'une économie socialiste engendre des « normes »¹¹ ou des régularités comportementales particulières qui conduisent les firmes à ne pas adopter le motif de « maximisation de profit » : « En décrivant le comportement de la firme, nous voulons adopter un cadre plus général que le schéma habituel de maximisation de profit...Par ailleurs, s'appuyant sur Simon (1959), nous appliquons le modèle de *satisficing* dans la prise de décision. Cette approche semble plus générale et réaliste, et dans le modèle présent, la maximisation du profit apparaît comme un cas spécial d'un schéma plus général. » (Kornai et Weibull, 1983, p. 166). Kornai se réfère au critère simonien de « satisficing » qui est étroitement lié au concept de « rationalité limitée » (Simon, 1952-53). Ce n'est pas la première fois que Kornai fait état des travaux de Simon. Dans *Anti-Equilibrium* (1971), il avait encore souligné l'importance de la « rationalité limitée » et le motif d'« identification avec l'emploi ou l'entreprise » qui d'après lui était plus important que le motif de maximisation du profit. Ainsi, dans la micro-économie de Kornai, l'axiome de « rationalité » est remplacé par la « rationalité limitée » (qui n'a pas un caractère universel et axiomatique) et le postulat de « maximisation » est remplacé par l'hypothèse d'« identification avec l'emploi et l'entreprise ». On peut constater que cette approche est plus cohérente dans son rejet de « maximisation » que celle de Clower, car cette dernière maintient l'axiome de « rationalité substantive ».

La vision kornaienne de la firme est proche de celle de Nelson-Winter (1982) : « Sous la contrainte budgétaire lâche, l'hypothèse d'une firme maximisatrice qui maximise soit les profits, soit la croissance ou toute autre variable objective devient intenable. On doit adopter le point de vue de Nelson-Winter (1982) concernant la firme comme une organisation qui suit des règles de comportement ou des politiques historiquement déterminées. Toutes les firmes agissent peut-être selon une « culture d'entreprise » donnée, mais le marché financier pourrait agir comme un mécanisme de sélection darwinienne qui élimine toutes les firmes non-conformistes. Dans un système socialiste, tout le monde, et non pas seulement les « meilleures » selon une économie de marché, survit. Par conséquent, nous devons considérer les entreprises socialistes comme des suiveurs de règles empiriques (rules of thumb) instaurées pour leur bon fonctionnement dans un environnement bureaucratique » (Keren, 1993, p. 338). A partir des années quatre-vingt dix,

¹¹ Sur le sens du concept de « normalité » chez Kornai et son lien de parenté avec la notion marshallienne de « normalité », voir Vahabi (1998).

Kornai ne cite plus le critère de « satisficing » de Simon, et il ignore apparemment le lien entre la « rationalité limitée » et ce critère. Toutefois, la contrainte budgétaire lâche est un comportement de survie non-maximisateur.

Cette notion a une place centrale dans le cadre d'une approche institutionnelle, car elle nous permet de distinguer différentes régularités comportementales en fonction de différentes matrices institutionnelles. Si une économie de marché walrasien peut être décrite comme une économie caractérisée par une *contrainte budgétaire dure*, une économie de marché où la monnaie joue un rôle actif connaît une contrainte budgétaire moins dure, et enfin une économie de crédit se caractérise par un niveau de relâchement supérieur de contrainte budgétaire par rapport à une économie monétaire. Une économie socialiste s'inscrit plutôt dans le cadre d'une économie de crédit. Cependant, elle se démarque d'une économie capitaliste par le fait que les entreprises dignes de crédit (« credit-worthy ») ne peuvent pas être distinguées facilement des entreprises non dignes de crédit (« non credit-worthy »)¹² dans une économie socialiste. La contrainte budgétaire lâche peut alors être interprétée comme une défaillance institutionnelle de part son incapacité à démêler ces deux catégories d'entreprises sous un régime socialiste en raison de l'absence de faillite. Cette interprétation est effectivement soutenue par un certain nombre de partisans de la théorie monétaire de Kaldor¹³ (Knell, 1988 ; Kraft, 1993).

La notion de la contrainte budgétaire pose deux problèmes, l'un à l'échelle *individuelle*, l'autre à l'échelle *agrégée*. *Primo*, nous avons précédemment expliqué que selon la micro-économie standard, la contrainte budgétaire (dure) implique la *cohérence* ou la *rationalité* des choix des consommateurs (la « condition de Slutsky ») ainsi que la dépendance de la fonction de demande aux prix relatifs (la « condition de Hicks-Allen »¹⁴). Or, la contrainte budgétaire lâche décrit une situation où les signaux prix sont défaillants dans l'allocation des ressources et le directeur d'entreprise est peu sensible aux variations des prix relatifs. Quelles sont les conséquences d'une telle défaillance à l'échelle *individuelle* ? *Secundo*, le respect de la « contrainte budgétaire » individuelle (ou la « loi de Say » à l'échelle individuelle) est la base de la « loi de Say » à l'échelle *agrégée*. Cette contrainte est encore le fondement de la « loi de Walras ». En l'absence d'une telle contrainte, que peut-on dire de la validité de la « loi de Walras » ? Nous allons aborder ces deux questions successivement.

4.1 La contrainte budgétaire lâche et le double effet Kornai

Les conséquences de la contrainte budgétaire lâche à l'échelle *individuelle* peuvent être caractérisées par deux types d'inefficacité qui sont examinés explicitement ou implicitement dans les travaux de Kornai, que nous pouvons nommer le double « effet Kornai ».

¹² Pour la distinction entre entreprises dignes de crédit et non dignes de crédit, voir Kaldor (1982).

¹³ Kaldor (1985) a souligné la pertinence de la notion de « contrainte budgétaire lâche » non seulement dans le cas des économies socialistes, mais aussi pour la Grande Bretagne pendant la période de guerre et les années juste après la guerre : « Le professeur Kornai explique ce phénomène par l'absence de contraintes budgétaires effectives quant aux dépenses des entreprises qui ne peuvent pas faire faillite ou déposer leurs bilans malgré les pertes répétées ainsi que leur appétit insatiable pour les nouveaux investissements. Ainsi le nombre des projets lancés ou en cours excède généralement le volume initialement planifié. » (Kaldor, 1985, p. 37).

¹⁴ Pour une définition de la « condition de Slutsky » et la « condition de Hicks-Allen », voir le présent article, point 2.

Dans une analyse statique comparative, la contrainte budgétaire lâche est la source d'inefficacités tant *réelles* que *nominales*. Le premier type d'inefficacité (l'inefficacité réelle) est lié au fait que le renflouement *ex post* augmente la demande d'*inputs* de la firme au delà du niveau standard d'une économie parfaitement concurrentielle. Ce phénomène est connu comme l' "effet Kornai", car il a été initialement exploré par Kornai et Weibull (1983) et a été développé dans d'autres versions formalisées par Goldfeld et Quandt (1988, 1990, 1992, 1993), Ambrus-Lakatos et Csaba (1990), Scott (1990), Magee et Quandt (1994), Pun¹⁵ (1995), et Prell (1996). Selon Kornai, le syndrome de la contrainte budgétaire lâche est partiellement responsable de la pénurie chronique propre au système socialiste. Cette relation causale est récusée par Bajt (1991), tandis que certains modèles récents essaient d'établir un lien de causalité entre la contrainte budgétaire lâche et la pénurie même pendant la transition post-socialiste (voir Qian, 1994). Nous appellerons ce type d'inefficacité le *premier effet Kornai*. Le second type d'inefficacité (l'inefficacité nominale) est lié au fait que dans le système socialiste, les firmes ont une faible sensibilité à la variation des prix. Nous qualifions ce phénomène du *second effet Kornai*. Ainsi la contrainte budgétaire lâche peut être décomposée en deux différents types de relâchement réel et nominal. Le premier est la source de perte ou de faible efficacité évaluée aux prix de marché concurrentiel et il met en cause la « condition de Slutsky ». La perte engendrée par ce type de relâchement correspond au premier effet Kornai. Le second est une perte d'efficacité évaluée en termes de prix déformés effectifs. Ce relâchement nominal correspond au second effet Kornai et il met en cause l'hypothèse de sensibilité de la fonction de demande aux variations des prix (la « condition de Hicks-Allen »)¹⁶.

4.2 La contrainte budgétaire lâche et la loi de Walras

L'une des implications majeures de la « contrainte budgétaire lâche » est que le « principe de Say » comme postulat de « planification rationnelle » des dépenses ne s'applique pas aux comportements micro-économiques des directeurs d'entreprise dans une économie socialiste. Par conséquent, la « loi de Walras » n'est pas valable à l'échelle *agrégée*. L'application du « principe de Say » est une condition *nécessaire* pour la validité de la « loi de Walras », mais elle n'est pas une condition *suffisante*. C'est la raison pour laquelle l'économie socialiste n'est pas soumise à la « loi de Walras ». Mais dans une économie de marché concurrentiel, le « principe de Say » s'applique aux comportements des agents. Peut-on en conclure que la « loi de Walras » est valable dans une telle économie ? La réponse de Kornai est positive. « Dans le premier [le système capitaliste –M.V.], la contrainte budgétaire de l'entreprise est dure...A l'opposé, en économie socialiste, la contrainte budgétaire de l'entreprise est lâche...Il découle de ce que nous venons de dire que dans le premier système c'est la *loi de Walras* qui joue. Dans le second, tout

¹⁵ Contrairement aux autres théories citées, Pun (1995) ne compare pas les situations marquées par une CBL à celles caractérisées par une CBD afin de décrire l'effet de Kornai. Son objectif consiste à explorer si la demande d'*inputs* est plus élevée avec des contraintes budgétaires plus lâches.

¹⁶ En adoptant les mesures de Hicks et de Slutsky, nous pouvons décomposer la contrainte budgétaire lâche en deux parties, à savoir l'effet-revenu et l'effet-substitution. A notre avis, malgré le fait que les mesures de Hicks et de Slutsky sont définies pour l'analyse de la consommation et donc pour les contraintes budgétaires des ménages, elles peuvent être encore appliquées dans le cas de la contrainte budgétaire lâche afin de clarifier graphiquement ses inefficacités, à condition que la "courbe de transformation" ou les contraintes techniques soient interprétées comme contraintes budgétaires des firmes. Une présentation graphique peut être utile pour distinguer les deux types différents d'inefficacité. S'appuyant sur les modèles de Scott (1990), nous avons fourni une telle présentation ailleurs (Vahabi, 2002b, pp. 37-40).

au moins à l'intérieur de la sphère des entreprises, *la loi de Walras n'agit pas.* » (Kornai, 1980 [1984], p. 520). Autrement dit, dans une économie de marché concurrentiel, la « loi de Walras » est valable, car le « principe de Say » s'applique. Cependant, comme l'ont montré Clower et Leijonhufvud (1981, p. 92), la validité du « principe de Say » n'exclut pas le chômage, et donc la satisfaction de ce principe n'implique pas automatiquement la validité de la « loi de Walras ». Bien que Kornai reconnaisse la distinction faite par Clower entre le « principe de Say » et la « loi de Walras » dans le cas d'une économie socialiste, il les confond quant à l'économie de marché concurrentiel. Selon moi, la ligne de démarcation entre une économie de marché concurrentiel et une économie socialiste ne réside pas dans l'application de la loi de Walras dans le premier et sa non application dans le second.

A vrai dire, la contrainte budgétaire (dure ou lâche) décrit une *régularité comportementale* des ménages, des entreprises, et de l'Etat à l'échelle *micro-économique*, et elle ne constitue pas une condition d'équilibre à l'échelle *macro-économique*. A titre d'exemple, même dans une économie socialiste classique, le comportement de tous les agents n'est pas marqué par la contrainte budgétaire lâche. Tandis que les contraintes budgétaires des firmes socialistes sont plus ou moins relâchées (Kornai, [1980], 1984p. 479), les ménages sont soumis à une contrainte budgétaire dure, car ils ne peuvent attendre de couvrir leurs dépenses *anticipées* que par leurs propres revenus *anticipés* (Kornai, op.cit., p. 478). Le budget de l'Etat lui-même n'est ni complètement dur ni entièrement lâche. Une fois le budget d'Etat adopté, pour de nombreux postes de celui-ci, surtout pour la couverture des dépenses courantes des organes d'Etat, une discipline financière très rigoureuse est appliquée, et on empêche de dépasser les prévisions. Dans ce sens, la contrainte est dure. Cependant elle s'avère lâche ou non effective lorsque l'Etat couvre les déficits des entreprises (Kornai, op.cit., p. 479). Ainsi les régularités *macro-économiques* d'un système économique ne peuvent pas être dégagées directement à partir des régularités *micro-économiques*. A notre avis, c'est le contexte *institutionnel* qui décide les régularités *macro-économiques* et, ces régularités déterminent, à leur tour, les régularités comportementales à l'échelle *micro-économique*.

Concernant la direction de causalité entre le contexte institutionnel et la régularité comportementale, on trouve deux lignes d'argument contradictoires dans *Socialisme et économie de la pénurie* ([1980], 1984). D'un côté, Kornai reconnaît que le contexte institutionnel explique les régularités comportementales ; d'un autre côté, il distingue les différents états d'équilibre ou de déséquilibre sur la base des régularités micro-économiques. Cette contradiction découle de l'hésitation de Kornai entre une approche *comportementaliste* et une approche *institutionnaliste*. La définition récente des « institutions » chez Kornai révèle encore cette hésitation : « Le concept d'institution doit être interprété de manière très large dans ce contexte. Il inclut, par exemple, l'ordre légal existant dans le système concerné, ses normes morales et ses droits de propriété, la répartition des postes de pouvoir, les incitations agissant sur les acteurs de la société, et la structure d'information. » (Kornai, [1999a] 2001, p. 79). Cette définition comprend tant les règles formelles et informelles que les structures incitatives et informationnelles. Tandis que le premier ingrédient, à savoir les règles formelles et informelles est compatible avec une approche institutionnaliste (North, 1990, 1993), le second, à savoir les structures incitatives et informationnelles s'inscrit dans le cadre d'une approche comportementaliste (Simon, 1991). Il faut noter que chronologiquement, Kornai a d'abord soutenu une approche comportementaliste

(Kornai, 1971), puis il a adopté une approche institutionnaliste (Kornai, 1980). Cependant, je vais montrer plus loin que dans son écrit le plus récent (Kornai, Maskin, Roland, 2002), Kornai *abandonne* son approche *institutionnaliste* afin de pouvoir se réconcilier avec la branche formelle de la théorie de la contrainte budgétaire lâche. Cette branche soutient l'intégration de la notion de la « contrainte budgétaire lâche » dans le cadre de la *nouvelle micro-économie*.

5. La contrainte budgétaire comme comportement stratégique des agents maximisateurs

Certes, il est plus facile de nier catégoriquement la « contrainte budgétaire lâche » sous le prétexte qu'un tel comportement n'est pas conforme au postulat théorique de la microéconomie standard. Autrement dit, on peut exclure par hypothèse tout comportement qui ne respecte pas l'équilibre budgétaire. Mais on ne peut pas ignorer l'existence de la contrainte budgétaire comme un *fait empirique* dans une économie socialiste. Comment peut-on donc interpréter ce fait empirique ?

La nouvelle microéconomie a tenté de combler la lacune de la microéconomie standard en interprétant la « contrainte budgétaire lâche » (CBL) comme une défaillance du marché due à l'asymétrie d'information (l'aléa moral et la sélection adverse) ou due à l'asymétrie de la structure incitative entre l'agent (l'Etat ou la banque centrale) et le principal (les entreprises ou les banques commerciales). L'aspect de sélection adverse est modélisé par Qian (1994), Schaffer (1989), Dewatripont et Maskin (1995), Bai et Wang (1995, 1998), Berglof et Roland (1997), Huang et Xu (1999). L'aspect d'aléa moral est modélisé par Qian et Roland (1994, 1998) et Berglof et Roland (1998). L'asymétrie de la structure incitative est encore étudiée par plusieurs modèles (à titre d'exemple, Boycko, Shleifer, et Vishny, 1996)¹⁷.

D'après Dewatripont et Maskin (1995), la CBL est principalement une question d'*incohérence temporelle* selon laquelle le « principal » (l'Etat ou la banque centrale) *ne* peut pas *s'engager* de façon *crédible* que s'il n'intervient pas afin d'aider financièrement les « agents » (les entreprises ou les banques commerciales) se trouvant en difficulté *ex post*. A défaut d'un « engagement crédible » *ex post* par le « principal », les « agents » sont motivés de prendre des décisions d'investissement *ex ante* inefficaces. Ainsi la CBL n'existe pas dans une économie où l'information est symétrique et la structure incitative entre les agents est identique. Elle émerge dans toutes sortes d'économie (socialiste, capitaliste, ou post-socialiste) dès lors que les agents se comportent de façon stratégique. La contrainte budgétaire se définit alors comme un *comportement stratégique* des agents *maximisateurs*. Les partisans de la nouvelle microéconomie, dans ses diverses versions (l'asymétrie d'information, le choix public, la branche de monopole) sont convertis en partisans de la notion de CBL, notion qui avait été rejetée ou ignorée par la microéconomie standard ou par l'école du déséquilibre. Cependant, cette acceptation de la notion kornaienne de la CBL par les partisans de la nouvelle microéconomie a un certain coût pour l'appareil théorique kornaien.

En premier lieu, la CBL *n'est* plus considérée comme un phénomène *institutionnel*, mais elle est analysée comme le résultat d'un *comportement stratégique* par des agents maximisateurs. La contrainte budgétaire est soumise au choix des agents, et elle devient ainsi *endogène*. Cependant,

¹⁷ Pour un survol exhaustif de ces modèles, voir Vahabi (2001, pp. 176-187).

contrairement à Clower et à Kornai, la contrainte budgétaire est définie de nouveau selon le postulat de “maximisation”.

En second lieu, en interprétant la CBL comme le fruit du comportement stratégique des agents, la présence d’un tel comportement n’implique pas de déséquilibre sur les marchés. Or, pour Kornai, la CBL dans le système socialiste introduit un déséquilibre spécifique, à savoir la pénurie. Les partisans de la nouvelle microéconomie acceptent la CBL, mais ils retirent de cette notion sa dimension institutionnelle et son implication en terme de déséquilibre. Vraisemblablement, la branche formelle de la théorie de la CBL sacrifie la dimension institutionnelle afin de gagner en “rigueur” et en “clarté” théorique. Mais à notre avis, cette branche brouille le concept de la contrainte budgétaire tel qu’il a été défini par Kornai (1979, 1980, 1986).

De surcroît, en réintroduisant le principe de *maximisation*, cette approche provoque des confusions identiques à celles que Clower avait tenté de dissiper dans son traitement du Principe de Say. La CBL peut donc être intégrée dans la nouvelle microéconomie, mais au risque de lui ôter sa dimension institutionnelle.

6. Les contradictions internes de Kornai : CBL, phénomène institutionnel ou choix stratégique des agents

En soulignant les contradictions entre la théorie kornaienne de la CBL et la version formelle de cette théorie, on ne peut pas nier les incohérences internes de la théorie kornaienne elle-même qui sont en partie responsables de ces interprétations récentes de la CBL comme comportement stratégique des agents. J’évoquerai d’abord ces incohérences, puis je démontrerai le lien entre elles et la version formelle de la CBL.

Comme nous l’avons déjà souligné, Kornai suit Clower dans son interprétation de la contrainte budgétaire comme *régularité comportementale*, et il réfute ainsi la contrainte budgétaire comme *égalité comptable*. De là découle une conclusion : le respect de la contrainte budgétaire (le Principe de Say) n’implique pas forcément l’équilibre général des marchés. L’argumentaire de Clower démontre clairement cette conclusion. Or Kornai n’adopte pas cette dernière. Pour lui, le respect de la contrainte budgétaire (ou la contrainte budgétaire dure selon la terminologie de Kornai) dans une économie de marché pur implique l’équilibre général des marchés, en revanche le non respect de la contrainte budgétaire (ou la contrainte budgétaire lâche) dans une économie socialiste engendre des déséquilibres spécifiques. A l’instar de la microéconomie standard, Kornai présente l’économie de marché pur (ou le modèle walrasien) comme une économie d’équilibre, et il l’oppose à l’économie socialiste caractérisée par un certain déséquilibre. L’économie de marché pur devient ainsi le cadre référentiel en matière d’efficacité et d’équilibre, et les inefficacités de la CBL peuvent être interprétées comme des écarts de l’économie socialiste par rapport à ce modèle normatif.

On a donc un double Kornai. Kornai numéro 1 est le Kornai *institutionnaliste* qui, dans son traitement de l’économie socialiste, adopte une approche en termes de déséquilibre et qui souligne les limites de la rationalité des agents et la non application du principe de maximisation. Kornai numéro 2 est le Kornai partisan de la *nouvelle microéconomie* qui considère l’économie

de marché pur comme son cadre référentiel en matière d'efficacité et d'équilibre. On retrouve la même dualité chez Kornai en ce qui concerne l'analyse comparative des systèmes économiques.

Kornai numéro 1 oppose l'économie socialiste comme économie de sous-production (économie de pénurie) à l'économie capitaliste comme économie de surproduction (économie de chômage). Cette étude comparative décrit les deux systèmes économiques comme deux genres particuliers et distincts marqués par des déséquilibres spécifiques, et refuse clairement toute comparaison entre la réalité des systèmes économiques et un modèle idéal quelconque. N'oublions pas que la pratique usuelle dans la littérature soviétique consistait à comparer la réalité de l'économie capitaliste en terme de chômage à un modèle idéal socialiste privé de chômage et de tout déséquilibre structurel. En revanche, la méthode d'étude comparative du Kornai numéro 1 requiert une analyse concrète des contradictions et déséquilibres spécifiques de chaque système économique.

Par contre, Kornai numéro 2 compare l'économie socialiste marquée par la CBL à une économie de marché pur (le modèle walrasien) comme cadre référentiel en matière d'équilibre et d'efficacité. Tandis que Kornai numéro 1 est le Kornai *institutionnaliste* dans sa comparaison des systèmes économiques, Kornai numéro 2 est le Kornai *axiomatique* avec une vision normative de l'économie de marché. C'est précisément ce Kornai numéro 2 qui justifie la démarche de la version formelle de la CBL. Ce Kornai peut être facilement intégré dans la nouvelle microéconomie. Mais Kornai numéro 1 ou le Kornai institutionnaliste reste en dehors de la théorie standard. D'où le rapport équivoque de Kornai avec la théorie standard : un rapport pouvant être caractérisé tant par le rejet de l'institutionnalisme de Kornai par le « mainstream » que par l'acceptation de sa notion de CBL par la nouvelle microéconomie comme une des conséquences de l'asymétrie d'information, ou l'asymétrie d'incitation.

7. L'intégration de la contrainte budgétaire lâche dans la nouvelle micro-économie

Le papier récent de Kornai, Maskin, et Roland (2003) vise à tracer le projet de l'unification de ces deux branches de la littérature : l'une institutionnelle comprenant les travaux de Kornai (1979, 1980, 1986), et l'autre formelle comportant les travaux de Dewatripont et Maskin (1995), Maskin (1996), et Berglof et Roland (1998).

Quels sont les postulats sur lesquels cette unification est fondée ? Le premier postulat est que l'agent économique est *maximisateur* quel que soit le régime économique. Même si toute la réalité des pays socialistes et les écrits de Kornai lui-même attestent la non application d'un tel postulat, les auteurs n'hésitent pas à annoncer solennellement que : « Bien que les entreprises d'Etat aient un *intérêt moral et financier à maximiser leurs profits*, celles d'entre elles qui faisaient chroniquement des pertes n'étaient pas autorisées à échouer » (Kornai, Maskin, Roland, 2002, p. 4, souligné par moi). Certes, une telle hypothèse est arrangeante pour une approche axiomatique qui interprète la CBL comme un comportement stratégique des agents maximisateurs. Or, on ne manque pas d'être surpris d'entendre de la part de Kornai que « les entreprises d'Etat » dans un régime socialiste « avaient un intérêt moral et financier à maximiser leurs profits » ! Comment peut-on interpréter l'accent mis sur le critère de « satisficing » et d'« identification avec l'emploi » dans les travaux précédents de Kornai ? Schaffer (1998) et

Vahabi (2001) avaient déjà souligné l'incompatibilité de l'hypothèse de maximisation avec le comportement des entreprises socialistes marqué par la CBL. Dans les modèles de « sélection adverse » (voir par exemple, Dewatripont et Maskin, 1995 ; Maskin, 1996), le créancier décide sur la base de la *maximisation* de son profit financier. C'est pourquoi s'il apprend *ex ante* que la firme à qui il prête l'argent est assurément une « mauvaise » firme, il va lui refuser le crédit. Ce comportement est en contraste avec le renflouement *ex post* des entreprises dû au paternalisme d'Etat. Car, dans ce dernier cas, la possibilité de l'obtention du crédit ne sera pas mise en cause s'il se révèle *ex ante* que l'emprunteur sera perdant.

Le second postulat est l'agent *hyper rationnel*. Les modèles de « sélection adverse » et de « hasard moral » décrivant la CBL s'inscrivent dans le cadre des « contrats optimaux ou complets ». Ces modèles reposent sur le postulat d'hyper rationalité des agents. Comment ce postulat peut être réconciliable avec une approche *institutionnelle* selon laquelle la « rationalité » des agents dépend du contexte institutionnel ? Par ailleurs, comment peut-on réconcilier les références précédentes de Kornai à la « rationalité limitée » de Simon avec le postulat des agents « hyper rationnels ».

Hormis l'incompatibilité des *postulats* d'analyse entre la branche « institutionnelle » et « formelle » de la CBL, leurs *cadres d'analyse* sont encore contradictoires. Trois points méritent d'être soulignés à ce sujet.

Premièrement, chez Kornai (1979, 1980, 1986), le phénomène de la CBL est examiné tant à l'échelle *individuelle* qu'à l'échelle *agrégée*. C'est la raison pour laquelle Kornai insiste non seulement sur l'insensibilité des entreprises socialistes aux variations des prix relatifs (la non application du « principe de Say »), mais aussi sur la non validité de la « loi de Walras » dans une économie socialiste. En d'autres termes, l'approche de Kornai est tant *micro-économique* que *macro-économique*, et elle s'inscrit dans le cadre d'un modèle de l'équilibre (ou du déséquilibre) *général*. Contrairement à Kornai, les tenants de la branche formelle de la CBL s'interrogent uniquement sur les causes et les conséquences de la CBL à l'échelle *individuelle* et privilégient la *micro-économie* et le cadre de l'équilibre *partiel*.

Deuxièmement, selon Kornai, la CBL s'explique par des *déséquilibres spécifiques* du système socialiste, tandis que la CBL chez les tenants de la nouvelle micro-économie n'est pas forcément un phénomène de déséquilibre, mais un comportement *d'optimisation inter temporelle*.

Troisièmement, d'après Kornai, les transactions de marché produisent des relations *horizontales* entre deux partenaires de rang égal, l'acheteur et vendeur. Il n'y a pas de supériorité ou de subordination. Or, la CBL se situe toujours dans une relation hiérarchique *verticale*. « Dans tout les cas la relation est verticale, et j'ai identifié quel partenaire est « au-dessus » et quel partenaire est « en-dessous ». La partie supérieure tolère la non performance ou engage le sauvetage. La partie subordonnée enfreint les règles et bénéficie du sauvetage :

- Au-dessus : l'Etat ; au-dessous : des entreprises productrices (par exemple dans des secteurs en déclin), soit publiques soit privées ;
- Au-dessus : l'Etat ; au-dessous : des projets d'investissement mis en œuvre avec des subventions publiques ;

- Au-dessus : l'Etat ; au-dessous : les banques, soit publiques soit privées ;
- Au-dessus : l'Etat ; au-dessous : des institutions non budgétaires à but non lucratif (par exemple le système d'assurance sociale) ;
- Au-dessus : le gouvernement central ; au-dessous : le gouvernement local (*cf.* Qian, Roland, 1996).
- Au-dessus : une banque avec un monopole du crédit ; au-dessous : les débiteurs. » (Kornai, [1998b]2001, p. 154).

La CBL est donc étroitement liée à une coordination bureaucratique, tandis que la coordination par le marché est marquée par la sanction de marché, c'est-à-dire par une contrainte budgétaire dure. Dans le socialisme classique et réformé, le mode de coordination bureaucratique directe ou indirecte est dominant. Par conséquent, la CBL est un phénomène courant. Pendant la transformation post-socialiste, il y a un mélange particulier de deux modes de coordination, bureaucratique et par le marché où aucun des deux n'est véritablement prépondérant. Dans le capitalisme, le mode de coordination bureaucratique est secondaire, mais il existe dans différents secteurs et prend une importance grandissante avec le développement du capitalisme. Il est donc normal que le phénomène de la CBL apparaisse dans ce système, même s'il n'occupe guère la place centrale. Contrairement à cette analyse, la nouvelle micro-économie étudie la CBL dans le cadre des relations horizontales de marché entre l'agent et le principal. Elle suppose qu'il n'y a aucune relation verticale ou hiérarchique entre l'agent et le principal, mais il existe une asymétrie d'information entre les deux, et le principal ne peut pas établir un engagement crédible ex ante de ne pas aider l'agent en difficulté ex post. Cette hypothèse de relation non verticale est cruciale pour la formalisation de la CBL, car la notion de « hiérarchie » ou d' « autorité » ne peut pas être modélisable dans le cadre des contrats optimaux (Vahabi, 2002c).

La question est de savoir comment ces deux approches, institutionnelle et formelle, peuvent être unifiées ? Le papier de Kornai, Maskin, et Roland (2003, pp. 4-5) propose que la CBL soit étudiée dans le cadre d'une relation entre une « organisation soumise à la contrainte budgétaire » ou « organisation CB » (Budget Constraint-organization or BC-organization) et une « organisation de soutien » ou « organisation S » (Supporting organization or S-organization). Entre une « organisation CB » et une « organisation S », il n'y a pas nécessairement une relation verticale. La première représente l' « Agent » et la seconde est le « Principal ». Il se peut que le « Principal » soit un Etat paternaliste ou une firme hiérarchique. Dans ce cas, une relation *verticale* entre l' « organisation CB » et l' « organisation S » n'est pas exclue. Cependant, si de telles hypothèses sont admises chez Kornai, les tenants de la branche formelle de la CBL privilégient une relation non verticale entre l'Agent et le Principal : « Les motifs 2 et 3 présument que l'organisation S est hiérarchiquement *supérieure* à l'organisation BC soutenue. Les autres motifs ne comportent pas une relation hiérarchique particulière » (Kornai, Maskin et Roland, 2002, p. 9). Autrement dit, contrairement à Kornai (1979, 1980, 1986, [1998b] 2001), la CBL n'est plus nécessairement liée à une « relation verticale ». La relation verticale relève du « motif » particulier du « principal » ou de l' « organisation S ». Ainsi, le paternalisme d'Etat *n'est pas* une *institution*, mais un *motif* : « Le *paternalisme* peut inciter l'organisation S à renflouer une compagnie qui périclité. Surtout si l'entreprise est la propriété de l'Etat, les autorités d'Etat peuvent se sentir responsables et protectrices envers elle. Dans ses premiers écrits sur le syndrome de la CBL (par exemple, Kornai, 1980), Kornai a accordé une place importante à ce motif » (Kornai, Maskin et Roland, 2002, p. 9).

Certes, les institutions sont les *règles* de jeu et *ne peuvent pas* être réduites aux *intentions* des acteurs. Cependant, l'unification des deux approches institutionnelle et formelle de la CBL requiert que le « paternalisme » d'Etat ne soit plus traité comme une *institution*, mais comme un *motif* de l' « organisation S » ! Un tel changement est nécessaire pour que le paternalisme d'Etat perde son sens en tant que mécanisme de *coordination* et rentre dans le cadre de la théorie du *choix*.

De surcroît, même dans le cas du paternalisme, la CBL n'est plus expliquée par un mode de coordination *hiérarchique*, mais par le fait que le « centre paternaliste » représente « un centre qui maximise le bien être 'global' » (Kornai, Maskin et Roland, 2002, p. 22). En d'autres termes, la différence majeure entre le paternalisme (ou d'autres formes de relation *verticale*) et les autres formes d' « organisation S » reposant sur une relation *horizontale* réside dans le fait que le premier *maximise* le « bien être global », tandis que les dernières *maximisent* leurs propres fonctions d'utilité ! Est-il nécessaire de rappeler qu'une approche institutionnelle de la CBL (Kornai, 1979, 1980, 1986, 2001) s'oppose au principe de la *maximisation*, à l'existence même d'une fonction d'utilité objective, à la réduction de l'*institution* du paternalisme à un *motif*, et à la représentation du paternalisme par une fonction du « bien être global » ?

Dans le papier d'unification, le « cœur du problème de la CBL » se définit ainsi : « une organisation S *ne souhaite pas* s'engager contractuellement de fournir un soutien ; sa motivation à renflouer l'organisation BC se pose uniquement *ex post* » (Kornai, Maskin, et Roland, 2002, p. 10). Les spécificités institutionnelles du mode de coordination bureaucratique par opposition au

mode de coordination par le marché sont alors gommées afin de réduire le problème de la CBL à la question de l'*incohérence temporelle*. L'intégration de la CBL dans l'appareil théorique de la nouvelle micro-économie se focalise sur les *mécanismes d'incitation* pour révéler les informations privées et garantir un engagement crédible. Cependant, elle évacue les *spécificités institutionnelles* qui engendrent ce problème. Au fond, il s'agit de deux programmes de recherche : l'un visant à expliquer la CBL comme un choix stratégique (la nouvelle micro-économie), l'autre s'attachant à comprendre la CBL comme un problème de coordination.

Compte tenu de l'incompatibilité entre les postulats, les cadres d'analyse, et les orientations de ces deux branches de la CBL, il nous semble que leur unification répond à d'autres motifs que des motifs purement *scientifique*. « La plupart des travaux débattus dans cet article applique la terminologie et l'appareil conceptuel de la littérature portant sur la CBL et réfère à ses antécédents théoriques. Cependant, certains papiers mentionnés n'évoquent pas ces concepts ou ce langage. Nous ne souhaitons pas suggérer qu'il s'agit d'omissions fatales. Néanmoins, nous avons le sentiment que de ce fait, quelque chose d'important peut être perdu » (Kornai, Maskin et Roland, 2002, pp. 54-55). Comme nous l'avons déjà souligné dans l'introduction, le concept de la CBL est souvent utilisé dans les rapports des organismes internationaux ou articles scientifiques sans que les auteurs citent nécessairement les sources. Dans ce sens, on peut dire que ce concept est devenu un « bien public ». Le projet d'unification de Kornai, Maskin et Roland (2003) contribue à reprivatiser ce concept et à faire reconnaître les droits de son (ses) auteur(s). Mais la « privatisation » de ce « bien public », originellement inventé dans un ex pays socialiste, peut conduire au transfert des droits de propriété à la nouvelle micro-économie qui ignore complètement les spécificités institutionnelles de ce bien.

Conclusion

Nous avons souligné à maintes reprises les *spécificités* institutionnelles du syndrome de la CBL. Cela étant dit, nous avons encore insisté sur le caractère *général* de ce phénomène qui ne se limite pas aux régimes socialistes et post-socialistes, et qui touche aussi bien les pays en voie de développement et émergents que les pays capitalistes avancés. Il est donc nécessaire qu'une théorie générale de la CBL soit reformulée. Deux orientations peuvent être envisagées. L'une consiste à développer une théorie universelle et axiomatique de ce phénomène à l'instar de la nouvelle micro-économie. L'autre vise à formuler une théorie générale des mécanismes de sanction ou d'« enforcement ». Cette dernière orientation requiert une nouvelle conception tant de la micro-économie que de la macroéconomie.

Au niveau *micro-économique*, la conception de la contrainte budgétaire comme un « fait empirique » s'inscrit dans le cadre d'une « micro-économie empiriquement fondée » (Simon, 1997). Les principes de cette micro-économie, à savoir la « rationalité limitée » et le critère de « survie » ou « satisficing » sont identiques à ceux sur lesquels repose le concept de la contrainte budgétaire comme un « fait empirique ».

Au niveau *macroéconomique*, le syndrome de la CBL est directement lié aux mécanismes de sanction selon le mode de coordination en vigueur (bureaucratique ou par le marché) et suivant la modalité d'échange (le troc, la monnaie, et la finance). Les premiers écrits de Kornai (1979, 1980,

1986) ont notamment élucidé le lien entre la CBL et la relation verticale d'une part, et le caractère semi monétisé de l'économie socialiste d'autre part (Vahabi, 2002b). Cette orientation n'est pas compatible avec la nouvelle micro-économie.

Pour illustrer certains obstacles se heurtant à l'unification d'une approche institutionnelle avec une approche formelle, il suffit de vérifier le rapport entre la théorie des coûts de transactions (Williamson, 1985, 1996) et la théorie des droits de propriété (Hart, 1995 ; Hart et Moore, 1988). Cette dernière est connue comme la branche formelle de la théorie de l'incomplétude des contrats (Williamson, 1996, pp. 372-73) et elle partage avec l'approche transactionnelle l'idée suivant laquelle l'incomplétude des contrats ne peut pas être réduite aux contrats complets par un mécanisme de révélation d'information. Même si les tenants de la théorie formelle des droits de propriété maintiennent l'hypothèse des agents hyper rationnels et maximisateurs, ils introduisent la *non vérifiabilité* des termes des contrats par un tiers (par exemple, les juges) en raison de la « rationalité limitée » de cette partie hors contrat (Hart, 1990). Cette hypothèse de *non vérifiabilité* due à la *rationalité limitée* des juges est contestée par les partisans des contrats complets (Maskin et Tirole, 1999).

Comme je l'ai déjà démontré ailleurs (Vahabi, 2001, 2002c), en comparaison avec la théorie des contrats complets ou des mécanismes d'incitation, la théorie formelle des droits de propriété est mieux adaptée à la prise en considération de l'*identité institutionnelle* des agents. De surcroît, elle est plus proche de la théorie des coûts de transaction car elle intègre la rationalité limitée des juges. Cependant, l'unification de cette branche formelle avec la théorie transactionnelle se heurte à deux problèmes fondamentaux. D'abord, le postulat d'hyper rationalité des agents est contradictoire avec le caractère radicalement incomplet des contrats dû à la complexité des contrats et à la rationalité limitée (même dans l'acception williamsonienne du terme) des agents. Ensuite, la théorie formelle des droits de propriété se fonde sur les rapports *horizontaux* entre les agents et ne peut pas capter le concept de *hiérarchie*.

Si l'unification entre la branche formelle des droits de propriété et la théorie des coûts de transaction s'expose à de nombreuses interrogations, comment peut-on imaginer que l'unification de la branche formelle de la CBL (représentée par les tenants de la théorie des contrats complets qui n'acceptent aucunement l'hypothèse de rationalité limitée et le critère de satisficing), avec la branche institutionnelle se fasse sans grands compromis théoriques de la part de l'une de ces deux branches ?

En lisant le projet d'unification de Kornai, Maskin et Roland (2002), il ne fait aucun doute que ce n'est pas la branche formelle de la CBL qui a fait de tels compromis. A vrai dire, selon ce projet la CBL s'explique principalement par un problème d'engagement dynamique en présence de l'asymétrie d'information entre le principal (l'Etat ou la banque centrale) et l'agent (l'entreprise ou la banque commerciale). Ainsi le Kornai *institutionnaliste* (Kornai numéro 1) cède la place au Kornai *axiomatique* (Kornai numéro 2), et la CBL s'intègre dans l'appareil théorique de la nouvelle micro-économie, même si ce concept garde son biais institutionnel. Cette évolution appauvrit le concept de la CBL et nous conduit à revenir sur les prémices initiales de ce concept permettant la formulation d'une théorie institutionnaliste cohérente de la contrainte budgétaire lâche.

Bibliographie

Aizenman J., 1993, "Soft Budget Constraints, Taxes, and the Incentive to Cooperate," *International Economic Review*, vol. 34, no. 4, pp. 819-32.

Ambrus-Lakatos L. and I. Csaba, 1990, "The Effects of Profit Redistribution on the Level of Input Use: A Model of the Socialist Firm," *Yearbook of East-European Economics*, vol. 14, no. 2, pp. 75-96.

Anderson L., 1995, "Peace and Democracy in the Middle East: The Constraints of Soft Budgets," *Journal of International Affairs*, vol. 49, no. 1, pp. 25-44.

Arrow K. J. and Debreu G., 1954, "Existence of an Equilibrium for a Competitive Economy," *Econometrica*, vol. 22, pp. 265-290.

Arrow K. J. and Hahn F. H., 1971, *General Competitive Analysis*, Holden-Day, San Francisco. Bartel Ann P. and Harrison Ann E., 1999, "Ownership versus Environment: Why are Public Sector Firms Inefficient?", NBER Working Paper 7043, Cambridge, Massachusetts, National Bureau of Economic Research.

Bai C. and Y. Wang, 1995, *A Theory of the Soft Budget Constraint*, Boston College Working Papers in Economics, Dept. of Economics, Boston College, Chestnut Hill, MA 02167.

Bai C. and Y. Wang, 1998, "Bureaucratic Control and the Soft Budget Constraint," *Journal of Comparative Economics*, vol. 26, pp. 41-61.

Bajt A., 1991, "Irrelevance of the Soft Budget Constraint for the Shortage Phenomenon," *Economics of Planning*, vol. 24, no. 1, pp. 1-12.

Baumol W.J., 1977, "Say's (at Least) Eight Laws, or What Say and James Mill May Really Have Meant?" *Economica*, vol. 44, pp. 65-80.

Baumol W.J., 1982, *Contestable Markets and the Theory of Industry Structure*, New York, Harcourt Brace Jovanovich.

Baumol W.J., 1997, "J.-B. Say on Unemployment and Public Works," *Eastern Economic Journal*, vol. 23, no. 2, pp. 219-230.

Becker Gary S. and Baumol William J., 1952, "The Classical Monetary Theory: The Outcome of the Discussion," *Economica*, November, pp. 355-76.

Begg D. and R. Portes, 1993, "Enterprise debt and economic transformation: financial restructuring in Central and Eastern Europe," in Mayer C. and X. Vives (eds.), *Capital Markets and Financial Intermediaries*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 230-61.

Berglof E. and G. Roland, 1997, "Soft budget constraints and credit crunches in financial transition," *European Economic Review*, vol. 41, pp. 807-817.

Berglof E. and G. Roland, 1998, "Soft budget constraints and banking in transition economies," *Journal of Comparative Economics*, vol. 26, pp. 18-40.

Bertero Elisabetta and Rondi Laura, 2000, "Financial Pressure and the Behaviour of Public Enterprises under Soft and Hard Budget Constraints: Evidence from Italian Panel Data," *Journal of Public Economics*, vol. 104, no. 1, pp. 1-25.

Blaug Mark, 1997, "Say's Law of Markets: What Did It Mean and Why Should We Care?", *Eastern Economic Journal*, vol. 23, no. 2, pp. 231-236.

Bös D. and C. Lülfesmann, 1996, "The Hold-Up Problem in Government Contracting," *Scandinavian Journal of Economics*, vol. 98, no. 1, pp. 53-74.

- Boycko M., A. Shleifer and R. Vishny, 1996, "A Theory of Privatisation," *The Economic Journal*, vol. 106, no. 435, pp. 309-319.
- Clower R., 1965, "The Keynesian Counterrevolution: A Theoretical Appraisal," in Hahn F. H. and Brechling P. P. R. (eds.), *The Theory of Interest Rates*, Macmillan, London, Chapter 5, pp. 103-25.
- Clower R. and Leijonhufvud A., 1981, "Say's Principle, What It Means and Doesn't Mean," in Leijonhufvud A. (ed.), *Information and Coordination*, Oxford, Oxford University Press.
- Costa M.L., 1998, *General Equilibrium Analysis and the Theory of Markets*, Cheltenham, UK, Northampton, MA, USA, Edward Elgar.
- Dahlberg Matz and Petterson-Lidblom Per, 2002, "The Bailout Problem. An Empirical Approach," Mimeo, Harvard University.
- Daver F. and Panunzi F., 1997, "Decentralization, Mobility Costs and the Soft Budget Constraint," in Battigali P., A. Montesano, and F. Panunzi (eds.), *Decisions, Games and markets*, Boston, Dordrecht, London, Kluwer Academic Publishers, pp. 209-38.
- Debreu G., 1959, *Theory of Value: An Axiomatic Analysis of Economic Equilibrium*, New York, John Wiley and Sons.
- Deleplace Ghislain, 1999, *Histoire de la pensée économique, Du "royaume agricole" de Quesnay au "monde à la Arrow-Debreu"*, Paris, Dunod.
- Dewatripont M. and Maskin E., 1995, "Credit and Efficiency in Centralized and Decentralized Economics," *Review of Economic Studies*, vol. 62, no. 4, pp. 541-555.
- Dewatripont M. and Tirole J., 1996, "Biased Principals as a Discipline Device," *Japan and the World Economy*, vol. 8, pp. 195-206.
- De Macedo Jorge Braga, 1990, "External Liberalization with Ambiguous Public Response: The Experience of Portugal," Centre for Economic Policy Research Discussion Paper: 378, London, Centre for Economic Policy Research.
- Goldfeld S. and R. Quandt, 1988, "Budget Constraints, Bailouts, and the Firm under Central Planning," *Journal of Comparative Economics*, vol. 12, pp. 502-520.
- Goldfeld S. and R. Quandt, 1990, "Output Targets, the Soft Budget Constraint, and the Firm Under Central Planning," *Journal of Economic Behavior and Organization*, vol. 14, pp. 205-22.
- Goldfeld S. and R. Quandt, 1992, "Effect of Bailouts, Taxes, and Risk-Aversion on the Enterprise," *Journal of Comparative Economics*, vol. 16, pp. 150-167.
- Goldfeld S. and R. Quandt, 1993, "Uncertainty, Bailouts, and the Kornai Effect," *Economic Letters*, vol. 41, pp. 113-119.
- Hart O., 1990, "Is "Bounded Rationality" an Important Element of a Theory of Institutions?," *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, vol. 146, pp. 696-702.
- Hart O., 1995, *Firms, Contracts, and Financial Structure*, Oxford, Clarendon Press.
- Hart O. and J. Moore, 1988, "Incomplete Contracts and Renegotiation," *Econometrica*, vol. 56, no. 4, pp. 755-785.
- Hicks J.R. and Allen R.G.D., 1934, "A Reconsideration of the Theory of Value," *Economica*, vol. XIV.
- Hicks J., 1939, *Value and Capital*, New York, Oxford University Press.
- Huang Haizhou and Xu Chenggang, 1999, "Financial Institutions and the Financial Crisis in East Asia," *European Economic Review*, vol. 43, nos. 4-6, pp. 903-14.

- Jaffé W., 1954, *Elements of Pure Economics*, London, George Allen and Unwin.
- Jonsson, Petur O., 1995, "On the Economics of Say and Keynes' Interpretation of Say's Law," *Eastern Economic Journal*, vol. 21, no. 2, pp. 147-55.
- Jonsson, Petur O., 1997, "On Gluts, Effective Demand and the True Meaning of Say's Law," *Eastern Economic Journal*, vol. 23, no. 2, pp. 203-218.
- Kaldor N., 1982, *The Scour age of Monetarism*, Clarendon Press, Oxford.
- Kaldor N., 1985, *Economics without Equilibrium*, The Arthur Okun Memorial Lectures, M.E. Sharpe, INC., Armonk, New York.
- Kates Steven, 1995, "Crucial Influences on Keynes's Understanding of Say's Law," *History of Economics Review*, pp. 74-82.
- Kates Steven, 1997a, "On the True Meaning of Say's Law," *Eastern Economic Journal*, vol. 23, no. 2, pp. 191-202.
- Kates Steven, 1997b, "A Discussion of Say's Law: The Outcome of the Symposium," *Eastern Economic Journal*, vol. 23, no. 2, pp. 237-240.
- Keren M., 1993, "On the (im)possibility of market socialism," *Eastern Economic Journal*, vol. 19, no. 3, pp. 333-43.
- Knell M., 1988, "The Economics of Shortage and the Socialist Enterprise: A Criticism of Walrasian and Non-Walrasian Approach," *Review of Radical Political Economy*, vol. 20, pp. 143-48.
- Kornai J., 1971, *Anti-Equilibrium*, Amsterdam, North-Holland.
- Kornai Janos, 1979, "Resource-Constrained versus Demand-Constrained Systems", *Econometrica*, vol. 47, no. 4, pp. 801-819.
- Kornai J., 1980, *Economics of Shortage*, Amsterdam, North-Holland, traduit en français, *Socialisme et économie de la pénurie*, 1984, Paris, Economica.
- Kornai J. and J. Weibull, 1983, "Paternalism, Buyers' and Sellers' Market," *Mathematical Social Sciences*, Vol. 6, no. 2, pp. 153-69.
- Kornai J., 1984, "Bureaucratic and Market Coordination", *Osteuropa Wirtschaft*, vol. 29, no. 4, pp. 316-319.
- Kornai J., 1985, "Gomulka on the Soft Budget Constraint: A Reply", *Economics of Planning*, vol. 19, no. 2, pp. 49-55.
- Kornai J., 1986, "The Soft Budget Constraint," *Kyklos*, vol. 39, no. 1, pp. 3-30.
- Kornai J., [1989] 1990, *The Road to a Free Economy. Shifting from a Socialist System: The Example of Hungary*, New York, W. W. Norton ; traduit en français, *Du socialisme au capitalisme. L'exemple de la Hongrie*, 1990, Paris, Gallimard.
- Kornai J., 1992, *The Socialist System. The Political Economy of Communism*, Princeton, Oxford, Princeton University Press, Oxford University Press, traduit en français, *Le système socialiste, l'économie politique du communisme*, 1996, Paris, PUG.
- Kornai J., 1993, "The Evolution of Financial Discipline under the Postsocialist System," *Kyklos*, vol. 46, no. 3, pp. 315-336, traduit en français dans *La transformation économique postsocialiste, Dilemmes et décisions*, 2001, pp. 93-109.

- Kornai J., 1997, "Eliminating the Shortage Economy: A General Analysis and Examination of Developments in Hungary," in *Struggle and Hope, Essays on Stabilization and Reform in a Post-Socialist Economy*, Cheltenham, UK, Edward Elgar, pp. 1-44, , traduit en français dans *La transformation économique postsocialiste, Dilemmes et décisions*, 2001, pp. 111-150.
- Kornai J., 1998a, "The place of the soft budget constraint in economic theory," *Journal of Comparative Economics*, vol. 26, pp. 11-17.
- Kornai J., 1998b, " Legal Obligation, Non-Compliance and Soft Budget Constraint," Entry in Paul Newman (ed.) *New Palgrave Dictionary of Economics and the Law*, New York, Macmillan, traduit en français dans *La transformation économique postsocialiste, Dilemmes et décisions*, 2001, pp. 151-166.
- Kornai J., 1999a, "The System Paradigm", Collegium Budapest, *Discussion Papers Series*, no. 58, July 1999 (Communication submitted to the conference "Paradigms of Social Change" organized by Berlin-Brandenburgische Akademie der Wissenschaften, Berlin, 3-5 September 1998), traduit en français dans *La transformation économique postsocialiste, Dilemmes et décisions*, 2001, pp. 73-92.
- Kornai J., 1999b, *Hardening the Budget Constraint: The Experience of Post-Socialist Economies*, Invited lecture to be presented at the Annual Meeting of the International Economic Association, August 23-27, Mimeo, First Draft.
- Kornai J., 2000, *Ten Years After 'The Road to a Free Economy': The Author's Self-Evaluation*, Paper for the World Bank 'Annual Bank Conference on Development Economics-ABCDE', April 18-20, Washington D.C., traduit en français dans *La transformation économique postsocialiste, Dilemmes et décisions*, 2001, pp. 263-78.
- Kornai J., 2001, *La transformation économique postsocialiste, Dilemmes et décisions*, Textes réunis et traduits sous la direction de Bernard Chavance et Mehrdad Vahabi, 2001, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'homme.
- Kornai Janos, Maskin Eric, and Roland Gérard, 2002, "Understanding the Soft Budget Constraint," Working Paper, <http://post.economics.harvard.edu/faculty/kornai/papers.html>.
- Kraft E., 1993, "The Soft Budget Constraint and the Theory of Endogenous Money: A Note on Szego's Critique of Kornai," *Journal of Post Keynesian Economics*, vol. 16, no. 1, pp. 153-61.
- Lange Oscar, 1942, "Say's Law: A Restatement and Criticism," in Lange O. , McIntyre F., and Yntema T.O. (eds.), *Studies in Mathematical Econometrics*, Chicago, Chicago University Press., pp. 49-69.
- Levaggi Rosella and Zanola Roberto, 2000, "The Flypaper Effect: Evidence from the Italian National Health System," P.O.L.I.S. department's Working Papers 10, Alessandria, Italy, Department of Public Policy and Public Choice Polis, University of Eastern Piedmont.
- Li David and Liang Minsong, 1998, "Causes of the Soft Budget Constraint: Evidence on Three Explanations," *Journal of Comparative Economics*, vol. 26, no. 1, pp. 104-16.
- Magee K.L. and R.E. Quandt, 1994, "The Kornai Effect with Partial Bailouts and Taxes," *Economic Planning*, vol. 27, pp. 27-38.
- Majumdar Sumit K., 1998, "Slack in the State-Owned Enterprise: An Evaluation of the Impact of Soft-Budget Constraints," *International Journal of Industrial Organization*, vol. 16, no. 3, pp. 377-94.
- Maskin E., 1996, "Theories of the Soft Budget-Constraint," *Japan and the World Economy*, vol. 8, pp. 125-133.
- Maskin E. and Tirole J., 1999, "Unforeseen Contingencies and Incomplete Contracts," *The Review of Economic Studies*, vol. 66, pp. 83-114.

Moesen Wim and Cauwenberge Philippe van, 2000, "The Status of the Budget Constraint, Federalism and the Relative Size of Government: A Bureaucracy Approach," *Public Choice*, vol. 104, nos. 3-4, pp. 207-24.

Nelson R. and Winter S., 1982, *An Evolutionary Theory of Economic Change*, The Belknap Press of Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts.

Nett Lorenz, 1992, "Negative Effects of Competition in a Medical-Service Market," *Economics Letters*, vol. 40, no. 4, pp. 481-85.

Pareto V., 1909/1927, *Manual of Political Economy*, New York, Kelley, 1971.

Pareto V., 1911, "Mathematical Economics", *International Economic Papers*, vol. 5, 1955, pp. 58-102; translated from *Encyclopédie des Sciences Mathématiques*, vol. I (iv, 4), Paris, Teubner, Gauthier, Villars.

Patinkin Don, 1948, "Relative Prices, Say's Law, and the Demand for Money," *Econometrica*, vol. 16, pp. 135-54.

Patinkin D., 1956, *Money, Interest and Prices; an Integration of Monetary and Value Theory*, Evanston, Ill., Row, Peterson.

Patinkin D., 1988, "Walras's Law," in Eatwell, Milgate, Newman (eds.), *The New Palgrave, a dictionary of economics*, vol. 2, pp. 775-81.

Pinto B., V. Derbentsov, and Morozov A., 1999, *Dismantling Russia's No-Payments System: Creating Conditions for Growth*, Washington D.C.: The World Bank. Excerpts published in *Transition*, vol. 10, no. 6, pp. 1-5.

Prell M., 1996, "The Two Kornai Effects," *Journal of Comparative Economics*, vol. 22, pp. 267-76.

Pun W.C., 1995, "The Kornai Effect and the Soft Budget Constraints," *Journal of Comparative Economics*, vol. 21, pp. 326-35.

Qian Y., 1994, "Theory of Shortage in Socialist Economies," *The American Economic Review*, vol. 84, no. 1, pp. 145-156.

Qian Y. and G. Roland, 1994, *Regional Decentralization and the Soft Budget Constraint: The Case of China*, Discussion Paper 1013, Center for Economic Policy Research.

Qian Y. and Roland G., 1998, "Federalism and the Soft Budget Constraint," *The American Economic Review*, vol. 88, no. 5, pp. 1143-1162.

Raiser M., 1994, "The No-Exit Economy: Soft Budget Constraints and the Fate of Economic Reforms in Developing Countries," *World Development*, vol. 22, no. 12, pp. 1851-67.

Raiser Martin, 1997, *Soft Budget Constraints and the Fate of Economic Reforms in Transition Economies and Developing Countries*, Kieler Studien, Tübingen, Mohr.

Rochet Jean-Charles and Tirole Jean, 1996, "Interbank Lending and Systemic Risk," *Journal of Money, Credit, and Banking*, vol. 28, no. 4, pp. 733-62.

Rodden Jonathan, Eskeland Gunnar S., and Litvack Jennie (eds.), 2002, *Fiscal Decentralization and the Challenge of Hard Budget Constraints*, Cambridge, Mass., MIT Press.

Samuelson P., 1948, *Economics, an Introductory Analysis*, first edition, New York, McGraw-Hill Co.

Say Jean Baptiste, 1826, *Traité d'Economie Politique*, Paris, Deterville, Cinquième édition.

- Schaffer M., 1989, "The credible-commitment problem in Central and Eastern Europe: budgetary subsidies and tax arrears," in Newbery D. (ed.), *Tax and Benefit Reform in Central and Eastern Europe*, Center for Economic Policy Research, London, pp. 115-144.
- Schaffer M., 1998, "Do firms in transition economies have soft budget constraint? A reconsideration of concepts and evidence," *Journal of Comparative Economics*, vol. 26, pp. 80-103.
- Schultz Henry, 1935, "Interrelations of Demand, Price, and Income," *The Journal of Political Economy*, vol. 43, no. 4, pp. 433-481.
- Schumpeter Joseph Alois, 1912, *The Theory of Economic Development*, Leipzig, Duncker & Humboldt.
- Schumpeter J., 1954, *History of Economic Analysis*, 3 vols, Oxford University Press, New York.
- Scott C., 1990, "Soft Budgets and Hard Rents: A Note on Kornai and Gomulka," *Economics of Planning*, vol. 23, pp. 117-27.
- Simon H., 1952-53, "A Comparison of Organization Theories," *The Review of Economic Studies*, vol. 20, pp. 40-48.
- Simon H., 1997, *An Empirically Based Microeconomics*, Cambridge, UK, Cambridge University Press.
- Skoog Gun Eriksson, 2000, *The Soft Budget Constraint-The Emergence, Persistence and Logic of an Institution*, Kluwer.
- Slutsky Eugen E., [1915] 1952, "On the Theory of the Budget of the Consumer," in *Readings in Price Theory*, Chicago, Richard D. Irwin, Inc.
- Sowell T., 1972, *Say's Law*, Princeton University Press, Princeton.
- Szabó J., 1988, "Preliminary and Incremental Softness of the Budget Constraint: A Comment on the Gomulka-Kornai Debate," *Economics of Planning*, vol. 22, no. 3, pp. 109-16.
- Szamuely L. and Csaba L., 1998, "Economics and Systemic Changes in Hungary, 1945-1996," in Wagener H. J. (ed.), *Economic Thought in Communist and Post-Communist Europe*, London, Routledge, pp. 158-213.
- Thweatt William O., 1979, "Early Formulators of Say's Law," *Quarterly Review of Economics and Business*, vol. 19, no. 4, pp. 79-96.
- Thweatt William O., 1980, "Baumol and James Mill on "Say's" Law of Markets," *Economica*, vol. 47, pp. 467-69.
- Tornell Aaron, "Privating the Privatized", NBER Working Paper 7206, Cambridge, Massachusetts, National Bureau of Economic Research.
- Vahabi M., 1998, "The Relevance of the Marshallian Concept of Normality in Interior and in Inertial Dynamics as Revisited by G. Shackle and J. Kornai", *The Cambridge Journal of Economics*, vol. 22, no 5, pp. 547-572.
- Vahabi Mehrdad, 2001, "The Soft Budget Constraint: A Theoretical Clarification," *Recherches Economiques de Louvain*, vol. 67, no. 2, pp. 157-95.
- Vahabi M., 2002a, "La 'fringale' d'investissement, le fédéralisme économique et la stabilité macro-économique en Chine," in Andreff W. (dir.), *Analyses économiques de la transition postsocialiste*, Paris, La Découverte, chapitre 9, pp. 243-268.
- Vahabi M., 2002b, « La monnaie en économie de type soviétique, » dans Brana Sophie, Mesnard Mathilde, et Zlotowski Yves (dir.), *La transition monétaire russe, avatars de la monnaie, crises de la finance (1990-2000)*, Paris, L'Harmattan, chapitre 1, pp. 27-48.
- Vahabi M., 2002c, "From the Walrasian General Equilibrium to Incomplete Contracts: Making Sense of Institutions," *Economie et institutions (Economics and Institutions)*, vol. 1, no. 1, pp. 99-144.

Walker D.A., 1996, *Walras's market models*, New York, Cambridge University Press.

Walras Léon, [1874] 1988, *Eléments d'Economie Politique Pure ou Théorie de la Richesse Sociale*, Paris, Economica.

Williamson O., 1985, *The Economic Institutions of Capitalism. Firms, Markets, Relational Contracting*, New-York, The Free Press.

Williamson O., 1996, *The Mechanisms of Governance*, Oxford, Oxford University Press.

Wood John Cunningham and Kates Steven (eds.), 2000, *Jean-Baptiste Say Critical Assessments of Leading Economists*, 5 volumes, London and New York, Routledge.